



LE MONDE Autre attentat sanglant en Irak: 55 morts, 67 blessés A 12

ARTS ET VIE Le Québec perd un grand acteur en Guy Provost B 3



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

www.cyberpresse.ca

QUÉBEC, LE MERCREDI 11 FÉVRIER 2004

RAPPORT SUR LE PROGRAMME DES COMMANDITES

Un verdict dévastateur

- ❑ « Les mots me manquent », lance la vérificatrice, scandalisée par ses découvertes
- ❑ « Je ne savais rien de tout cela », dit Paul Martin, qui ouvre une enquête publique

RAYMOND GIROUX
RGiroux@lesoleil.com

■ OTTAWA — « Je ne savais rien de tout cela ! » Telle fut la réponse de Paul Martin, hier après-midi, à la première question qui lui a été posée cinq minutes à peine après le dépôt du dévastateur rapport de la vérificatrice générale Sheila Fraser sur le programme des commandites.

Dans un document qui incrimine même la GRC, responsable de l'enquête sur l'ensemble du scandale, M^{me} Fraser dénonce en effet « le non-respect généralisé des règles de passation des contrats » au ministère des Travaux publics et dans cinq grandes sociétés d'État, dans le contexte de cette initiative née dans la foulée du référendum québécois de 1995.

« Les mots me manquent », a dit la vérificatrice après avoir de son propre aveu épuisé son vocabulaire sur le côté

Voir **COMMANDITES** en A 2 ►

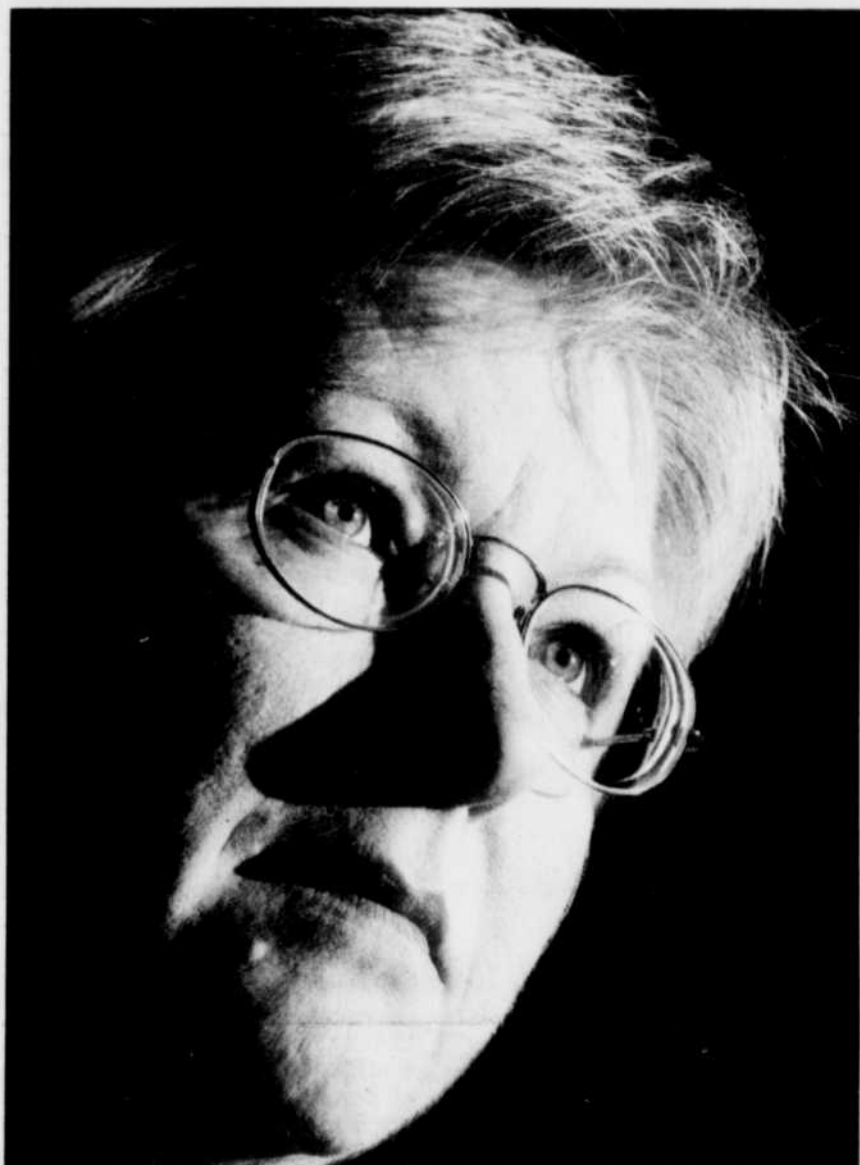
À LIRE AUSSI :

- « Combattants » en guerre Page A 3
- Avions acquis en neuf jours Page A 3
- Groupaction se défend Page A 4
- L'érito de J.-Marc Salvé Page A 14
- Le crime organisé Page A 14

POINTS SAILLANTS DU RAPPORT FRASER

- Le programme de commandites a été géré dans un non-respect généralisé des règles en place.
- Des 250 millions \$ dépensés en quatre ans, 100 millions \$ ont été versés en commissions et honoraires aux agences de publicité.
- Des sociétés d'État, dont Via Rail et la GRC, ont participé à un stratagème permettant aux agences de publicité de toucher de généreuses commissions.
- L'achat en neuf jours de deux avions Challenger au coût de 100 millions \$ a fait fi des règles d'acquisition.
- Plus des deux tiers des lieux historiques nationaux et des édifices fédéraux du patrimoine sont en état de décadence. Les archives nationales et les documents de la bibliothèque nationale sont conservés dans des conditions exécrables.
- Environ 65 % des personnes qui veulent joindre un préposé du programme d'assurance-emploi se heurtent à une ligne occupée.

INFOGRAPHIE PC — LE SOLEIL



« Quand je relis le rapport, je deviens en colère à chaque fois », a confié M^{me} Fraser.



« Ce qui est arrivé ne doit pas se répéter », a déclaré Paul Martin.

Tous coupables !

Si on n'avait pas mis fin à la conférence de presse de la vérificatrice générale du Canada, elle aurait fini par faire une attaque d'apoplexie ! Plus le temps passait, plus elle se pompait : « inapproprié », « choquant », « scandaleux », « j'en suis bouche bée... ». « Les mots me manquent ! » Quant au premier ministre, le visage blanc comme une page de rapport de vérificatrice générale, il a trouvé toute cette affaire « inacceptable », « intolérable »...

Il faut bien admettre que l'idée de cette véritable « planche à billets » qu'ont inventée un quarteron de fonctionnaire et les heureux propriétaires d'entreprises de communications du Québec est ignoble. Et Sheila Fraser ne laisse planer aucun doute : « Les méthodes d'administration (du Programme des commandites) semblent avoir été conçues pour verser des commissions à des agences de communications tout en cachant la

source des fonds... » Si ce n'est pas de la fraude, ou du détournement de fonds, ce n'en est pas loin.

D'ailleurs, le porte-parole de l'opposition officielle, John Williams, qui n'a pas l'hyperbole modeste, a trouvé une image savoureuse : « C'est un système de blanchiment d'argent digne de Saddam Hussein ! »

Il y a donc eu crime. Le nom d'un « coupable » — l'honorable Alfonso Gagliano — a été jeté en pâture aux journalistes et aux partis d'opposition. Une commission d'enquête publique et indépendante fera la lumière sur les magouilles que n'a pas encore découvertes la Gendarmerie royale du Canada — qui elle aussi enquête ! Et l'on passe à autre chose ?

Hélas pour le gouvernement du Parti libéral du Canada — au pouvoir depuis 10 ans, trois mois et six jours —,

les coupables sont légion. C'est un système qui a été institué au cœur même de l'administration publique fédérale, une culture de la fraude et du profit qui s'est installée aux plus hauts échelons de la bureaucratie fédérale, une loi du silence qui s'est imposée pour que cela dure plus de quatre ans sans que personne ne pose de questions...



Michel Vastel

MVastel@lesoleil.com

Coupable le directeur général des services de coordination des communications du gouvernement, qui distribuait des contrats sans analyse des besoins, sans vérification des comptes, parfois sans factures. Coupable son sous-ministre, qui le couvrait et discutait directement

ses magouilles avec le ministre. Coupable le Conseil privé, le saint des saints du gouvernement du Canada, qui intervenait à tous les niveaux de l'administration de ses propres sociétés d'État...

Coupables les ministres du Québec qui, paniqués par les résultats du référendum d'octobre 1995, encourageaient cette opération de « visibilité » du Canada et de la feuille d'érable sans poser de questions. 46 millions \$, 58 millions \$, 48 millions \$, 42 millions \$... C'étaient de bien gros chèques tout de même ! Et personne, ni Jean Chrétien le patron de Gagliano, ni Paul Martin, le numéro deux du gouvernement, ni Lucienne Robillard, qui, au Trésor, tenait les cordons de la bourse, ni Stéphane Dion, le ministre de la contre-offensive fédérale contre les souverainistes, ni Martin Cauchon, ministre politique du Québec, personne n'était au courant ? Tous coupables !

Coupables les députés — de tous les partis, en passant — qui parrainaient toutes sortes d'événements dans leurs circonscriptions et se plaignaient au ministre Gagliano, ou à Martin Cauchon, ou à Jean Pelletier, le directeur

Voir **COUPABLES** en A 2 ►

PROJET SUROÏT Les audiences de la Régie boycottées

PIERRE COUTURE
PCouture@lesoleil.com

■ Le mandat de 60 jours que s'est finalement octroyé hier la Régie de l'énergie pour faire la lumière sur le projet de centrale au gaz naturel du Suroît débute dans la controverse. Les audiences publiques prévues au menu font déjà l'objet d'un boycott.

« Inacceptable », « confusion », « improvisation », « flou complet ». Hier, les intervenants habitués à se présenter devant la Régie ont tiré à boulets rouges sur la mission large et complexe télégraphiée à toute vapeur par le premier ministre

Voir **AUDIENCES** en A 2 ►



CONVENTIONS DANS LES VILLES FUSIONNÉES Une harmonisation à pas de tortue

ISABELLE MATHIEU
IMathieu@lesoleil.com

Deux ans après les fusions, 90 % des emplois dans les villes, y compris à Québec, n'ont pas bougé d'un iota, révèle une étude de l'Institut de la statistique du Québec.

En clair, le conducteur de véhicules lourds de Beauport, celui de Val-Bélair et tous leurs confrères des anciennes villes se trouvent toujours chacun dans leur catégorie d'emplois, même si c'est la Ville de Québec qui signe leur chèque de paye depuis le 1^{er} janvier 2002.

La fameuse simplification de l'administration municipale et les économies d'échelle promises par les défenseurs des fusions sont donc encore loin d'être une réalité, peut-on constater à la lecture de l'étude de l'Institut de la statistique du Québec. « Notre postulat de base était qu'il y avait un faible avancement de l'harmonisation des conventions collectives

Voir **TORTUE** en A 2 ►

SOMMAIRE

Actualités	A 3	Économie	C 1
Agenda	B 6	Editorial	A 14
Arts et vie	B 1	Le monde	A 12
Bourses	C 5	Petites annonces	S 11
Bridge	S 13	Québec / Canada	A 10
Capitale et régions	A 6	Sports	S 1
Décès	C 8	Statistiques	S 6
Diversissements	B 7	Télévision	B 2

LA MÉTÉO

Maximum -4, minimum -18

Nuageux avec averses de neige cessant en matinée. Nuageux avec percées de soleil en après-midi. Demain : nuageux avec possibilité d'averses de neige. Détails page S 16.

Accumulation de neige (avant hier)
Ce mois-ci : 34,8 cm L'an dernier : 33,9 cm
Cet hiver : 217,1 cm L'hiver dernier : 174,4 cm

QUÉBEC,
108^e ANNÉE, N° 44
FLORIDE, 1,75 \$ US
MONTRÉAL,
OTTAWA 87¢
PLUS TAXES



65¢ PLUS TAXES

SAMEDI DANS LE SOLEIL

Beauté québécoise



Luxeuse et confortable, cette nouvelle maison dégage un rien de médiéval, en raison d'un imposant mur de pierres qui rehausse le vestibule et d'une grille de fer forgé qui délimite l'accès au sous-sol. Mais l'effet n'est que momentané. Entrez voir.

Dans le cahier Déco

Toitures en fibre de verre



Les toits en tuiles d'asphalte font loi dans la construction et la rénovation résidentielles. Mais c'est sans compter les toitures en résine de fibre de verre. Une idée encore neuve de Guy Gauthier, de Saint-Nicolas. Le revêtement est, semble-t-il, increvable et, tout compte fait, économique.

Dans le cahier Habitat

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270
Petites annonces	844-4444
Promotion	686-3342
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

LE SOLEIL

LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada Inc., est publié et édité par LE SOLEIL, 925, chemin Saint-Louis, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec), G1K 7J6. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hughes-Randin, bureau 4, à Québec (Québec), G2C 2B4, par Transcontinental de la Capitale, une filiale de Transcontinental Inc., 1, place Ville-Marie, bureau 3315, Montréal (Québec), H3B 3N2.

Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

AUDIENCES

Suite de la Une

Charest vendredi au tribunal réglementaire. «Les règles du jeu sont biaisées, nous ne marchons pas», a lancé la responsable du dossier de l'énergie à l'Union des consommateurs, Manon Lacharité.

L'organisme soutient que les courts délais — dépôt des mémoires avant le 24 février — et les modalités prescrites par la Régie ne permettent pas aux intervenants de questionner les positions d'Hydro-Québec et que, par conséquent, le processus sera dénué d'équilibre et de transparence.

«Il est ridicule que l'on nous laisse seulement deux semaines de préparation pour un tel enjeu, a indiqué pour sa part l'avocat Dominique Neuman, parlant au nom de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et l'organisme Stratégies énergétiques. C'est l'un des mandats les plus importants de la Régie à ce jour et c'est le délai le plus court auquel elle aura à répondre.»

Conséquences: l'AQLPA et Stratégies énergétiques ne participeront pas aux audiences publiques.

Pour Dominique Neuman, la Régie n'a jamais mis moins de six mois pour fournir un avis consultatif au gouvernement. «Et là, en 60 jours, elle se dit prête à remplir son mandat de manière adéquate? Permettez-nous d'en douter.»

Le mouvement de boycott pourrait également faire des petits aujourd'hui, prévient le président de l'AQLPA, André Bélisle. La coalition Vert Kyoto rencontrera ses membres plus tard dans la journée. Plusieurs groupes écologistes ont déjà signifié leur intention d'emboîter le pas.

Pour le président du syndicat des scientifiques de l'IREQ, Jean-Marc Pelletier, qui a aussi été candidat libéral aux dernières élections, l'exercice risque d'être embarrassant pour la Régie elle-même, notamment du côté de l'efficacité énergétique.

«Alors que la Régie a reconnu un plan d'efficacité de 0,75 térawattheure (TWh) à Hydro-Québec il n'y a pas un an de cela, comment pourrait-elle arriver aujourd'hui avec des économies à réaliser de 5 ou encore 6 TWh?», s'est-il demandé.

De son côté, la Régie de l'énergie a soutenu hier avoir le temps et les ressources nécessaires pour mener à bien son mandat.

«On en a déjà fait d'autres», a souligné le porte-parole Pierre Méthé.

Dans son avis écrit, le ministre des Ressources naturelles, Sam Hamad, demande notamment à la Régie d'«établir clairement l'augmentation de la capacité de production d'électricité nécessaire afin de répondre à la demande d'ici 2010 et ainsi assurer la sécurité énergétique du Québec».

La Régie a aussitôt fait parvenir à Hydro-Québec une série de demandes très pointues. Elle réclame notamment à la société d'État ses projections des bilans de l'offre et de la demande entre 2003 et 2010 au plus tard le 17 février.

Selon le calendrier de la Régie, les intervenants ont jusqu'au 24 février pour déposer un mémoire. Les audiences publiques devraient par la suite débiter le 1^{er} mars pour se terminer au plus tard le 12 mars. L'avis final de la Régie doit être remis au gouvernement Charest au plus tard le 8 avril.

Rappelons que la centrale du Suroît, construite au coût de 550 millions \$ à Beauharnois, aura une capacité de production de 800 mégawatts. La centrale émettra 2,25 millions de tonnes de gaz à effet de serre par année, ce qui devrait faire augmenter de 2,5 % les émissions de GES totales du Québec.

COMMANDITES

Suite de la Une

«choquant» et «scandaleux» de son rapport.

«Je ne pensais jamais voir des factures fictives dans la fonction publique», a ajouté M^{me} Fraser, qui s'est décrite comme «triste» et «profondément troublée» par ce qu'elle a découvert dans sa recherche, en conférence de presse.

«Nous pensons parfois qu'on ne se scandalise plus», après deux ans à travailler sur un dossier, «mais quand je relis le rapport, je deviens en colère à chaque fois», a-t-elle lancé.

Rappelons que ce rapport est prêt depuis l'été dernier et devait être publié en novembre, alors que l'ancien premier ministre Jean Chrétien a prorogé les travaux du Parlement.

Le programme de visibilité du gouvernement fédéral a coûté 250 millions \$ aux contribuables entre 1997 et 2003, dont plus de 100 millions \$ versés à des agences de communications souvent sans la moindre approbation écrite d'un responsable.

Aspect troublant du programme, le transfert de fonds pour des commandites à Via Rail ou Postes Canada, par exemple, «semble avoir été conçu pour verser des commissions à des agences de communications tout en cachant la source des fonds», a dit M^{me} Fraser.

La GRC, de son côté, a été prise la main dans le sac, d'abord en profitant du programme des commandites pour son 125^e anniversaire sans y avoir droit, puis en détournant une partie de ces fonds pour acheter six chevaux et deux remorques.

«Les conclusions de la vérificatrice générale brossent un portrait dérangeant, inacceptable aux yeux du gouvernement, a dit le premier ministre lors d'une brève rencontre de presse.

COUPABLES

Suite de la Une

de cabinet du premier ministre, que leur projet avait été rejeté par les fonctionnaires. Car si Gagliano se mêlait des décisions de ses bureaucrates, les reversant à l'occasion, il fallait bien que quelqu'un le lui ait demandé...

Coupables ces dirigeants des sociétés d'État Via Rail Canada, Banque de développement du Canada, Postes Canada, et même... Gendarmerie royale du Canada — tous nommés par le premier ministre du Canada en remerciement de bons et loyaux services rendus au Parti libéral du Canada. Cela en fait, du Canada, pour émettre des chèques sans factures et parfois sur un simple coup de téléphone!

Coupables ces entreprises privées, spécialisées en services de communications et de publicité de toutes sor-

tes, qui, pour transférer un chèque d'une agence de la Couronne du Canada à une autre agence de la Couronne du Canada, prenaient une commission de 15 à 17 %. Bien des présidents de banque doivent se gratter la tête aujourd'hui, se demandant comment ils pourraient, eux aussi, faire payer de tels frais de services au gouvernement!

La plus imaginative de toutes les combines est peut-être celle de Lafleur Communication, qui a encaissé 3,6 millions \$ pour produire le magazine de Via Rail — de piètre qualité d'ailleurs. Le président de Lafleur, celui de la filiale Les Éditions Satellite Inc. et le président et éditeur du magazine Via étaient une même et unique personne — même adresse et même numéro de téléphone. Et chaque fois que Lafleur signait un sous-contrat avec une de ses filiales, il prenait au passage une com-

mission de 12 ou de 15 %...

Une machine à billets, je vous dis! «Je ne savais rien de tout cela, a dit Paul Martin. Chaque fois que des fonds sont alloués à un ministère, on présume qu'il va suivre les règles du jeu...» La dernière fois que M. Martin a présenté un budget au Parlement, il a signé un chèque de 176 000 000 000 \$. Et il a «présumé» que tout le monde allait suivre les règles. Ah oui?

L'exemple est pourtant venu de haut. C'est le chef du gouvernement lui-même, Jean Chrétien, qui a bafoué toutes les règles pour s'acheter, au coût de cent millions de dollars, deux nouveaux avions dédiés à son usage personnel. En neuf jours...

Tout compte fait, si on a rapatrié l'honorable Alfonso Gagliano de Copenhague, c'est peut-être qu'il y a quelque chose d'encore plus pourri au Canada qu'au royaume du Danemark...

M. Martin a de plus annoncé l'ajout au menu parlementaire d'un projet de loi protégeant les dénonciateurs, un examen de la gouvernance des sociétés d'État et la révision des contrôles sur les fonctionnaires qui, comme l'a écrit la vérificatrice, n'ont pas respecté les règles du jeu.

Ministre politique pour le Québec, M. Pettigrew a affirmé en conférence de presse, de son côté, que «les ministres québécois veulent aller au fond des choses, comme les autres».

«Nous agissons de bonne foi, j'avais parfaitement confiance dans les règles du jeu et les faits révélés ont dépassé toutes les suspicions», a-t-il ajouté.

Aucune de ces mesures n'a calmé l'irritation des partis d'opposition, qui ont canalisé toutes leurs attaques sur le premier ministre et la ministre de l'Industrie, Lucienne Robillard, qui dirigeait le Conseil du trésor au cours des années visées par la vérification.

Conservateurs comme bloquistes et néo-démocrates ont dit à l'unisson ne pas croire en l'ignorance des ministres sur ce que le député John Williams appelle «une opération de blanchiment d'argent».

Ce dernier a demandé de retarder les élections jusqu'à la publication du rapport du juge Gomery et demandé à ce que M. Martin soit le premier témoin convoqué à comparaître devant le juge.

TORTUE

Suite de la Une

dans les villes fusionnées et c'est ce qu'on a pu vérifier», explique Emmanuelle Jarry, analyste en rémunération.

Au total, les statisticiens ont analysé 687 emplois regroupant 3083 employés, dont près des deux tiers travaillent dans une ville touchée par les fusions. Le constat est clair: seulement 2 des 474 emplois équivalents dans une ville fusionnée avaient été harmonisés.

C'est chez les cols blancs que la proportion des emplois avait connu certains changements de classement ou de complexité est la plus importante (3,3 % chez les cols blancs contre 2,3 % chez les cols bleus et 3,1 % chez les professionnels).

Pour Québec, les analystes ont comparé le nombre d'emplois existants dans les trois municipalités les plus peuplées, soit Québec, Sainte-Foy et Beauport, en 2001 avec le nombre d'emplois dans les mêmes ex-villes en 2003. Résultat, 90,2 % des emplois équivalents dans les anciennes villes existent toujours sous la même forme et n'ont donc pas été fusionnés. Neuf emplois ont été abolis et un a été modifié. L'impact sur l'effectif est quasi nul pour le moment.

Chez les cols blancs de Québec, Sainte-Foy et Beauport, 88,9 % des emplois (382 employés) existent sous la même forme. Cinq ont été abolis, sans toutefois que l'effectif ne diminue. La proportion est presque la même chez les professionnels. Les cols bleus ont vu encore moins de changement: c'est le statu quo pour 94 % des emplois. Deux types d'emploi ont été abolis, toujours sans changement à l'effectif.

Le conseiller responsable des relations de travail à Québec, Jacques Jobin, ne se surprend pas des résultats, puisque, dit-il, la fusion des catégories d'emploi se fera en parallèle avec les négociations des conventions collectives, des contrats échus depuis mai 2002.

«On veut en arriver à ce que trois types d'emploi similaires ne forment plus qu'un seul, explique Jacques Jobin. Mais ça ne devrait pas avoir un impact sur l'effectif.» D'ailleurs, ajoute le conseiller, la cure d'amaigrissement de la Ville a déjà eu lieu. Avec la fusion, 220 cols blancs ont pris leur retraite et seulement 15 ont été remplacés. Les cols bleus ont aussi subi des réductions importantes ces dernières années, ajoute M. Jobin. «Ça ne veut pas dire qu'on ne va pas se questionner sur la pertinence d'un emploi, le nombre d'emplois et la mobilité. Mais l'effectif net reste assez stable parce que la tâche ne diminue pas.»

Le président du syndicat des cols bleus, Jean Lachance, ne s'inquiète pas trop de la diminution du nombre de catégories d'emploi. «Le plancher d'emploi qui existait à Sainte-Foy et à Charlesbourg va disparaître, mais la tâche reste la même, constate M. Lachance. Si la Ville décide de nous éprouver, on s'en va vers une confrontation.»

URGENCE

ENTREPRENEURSHIP
Une responsabilité partagée!

21^e

Colloque annuel

18 et 19 février 2004

au Centre des congrès de Québec

LE PLUS GRAND RASSEMBLEMENT MULTIRÉSEAUX
DU MILIEU DE L'ENTREPRENEURSHIP

Conférenciers de marque:



Fabienne Larouche
Auteure et productrice,
Aetios productions
«Les particularités de
l'entrepreneurship culturel»



Alain Dubuc
Président et éditeur, Le Soleil
«L'entrepreneurship: nécessité
économique, nécessité sociale»

FONDATION DE
l'entrepreneurship

Pour information et inscription: (418) 646-1994
Programmation complète au www.entrepreneurship.qc.ca



Résultats

Tirage du 2004-02-10

03 10 11 12 15 24 33 35 39 40
43 44 45 48 51 52 60 62 65 66

Tirage du 2004-02-10

363 2445

NUMERO 211884

Si vous avez un problème de jeu

1-800-367-7878

cyberpresse.ca/soleil

Cliquez sur l'hyperlien
en haut à droite

«Plus de SOLEIL
dans Cyberpresse»

cyberpresse.ca/soleil

Y a-t-il
plus belle
occasion
à saisir?

Pour l'amour de votre vie.
Bagues de fiançailles Birks Blue™ en
or 18 carats ou en platine, serties
de diamants et d'une signature saphir,
à partir de 1 300 \$.

BIRKS
ARGENT, depuis 1879

PLACE STE-FOY # 1-4035 1 800 682 2622

ACTUALITÉS

RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE

Une guerre qui a mal tourné

La violation des règles du jeu était généralisée dans l'affaire des commandites

RAYMOND GIROUX

RGiroux@lesoleil.com

■ OTTAWA — La bombe attendue hier dans l'affaire des commandites a bel et bien explosé à la face du gouvernement libéral et de ses ministres québécois anciens et actuels.

Le rapport de la vérificatrice générale Sheila Fraser a ravagé non seulement le ministère des Travaux publics et son ancien titulaire Alfonso Gagliano, mais aussi une série de sociétés d'État comme Postes Canada et Via Rail, qui ont servi de boîtes aux lettres entre le gouvernement et des agences de communication liées au Parti libéral.

Le phénomène de violation de toutes les règles du jeu par des fonctionnaires dénoncé dans un premier rapport sur Groupaction, au printemps 2002, est généralisé.

Le scandale original de 1,6 million \$ pour trois contrats touche maintenant l'ensemble des 250 millions \$ du programme des commandites, a constaté M^{me} Fraser.

Cette dernière se réjouit de la tenue d'une enquête indépendante qui permettra d'aller au fond des choses, sa vérification à elle se limitant aux actions des fonctionnaires.

Elle-même ne peut pas dire à la suite de ses travaux, selon l'expression classique, « qui savait quoi » dans cette affaire, dans les milieux politiques.

Plus encore, « nous ne pouvions vérifier ce qu'il est advenu de ces fonds une fois qu'ils n'étaient plus entre les mains du gouvernement », a-t-elle dit. « Nous n'avons pas cherché à comprendre toute la complexité des responsabilités dans ce dossier. »

Le programme des commandites « faisait partie de la stratégie d'unité nationale », constate M^{me} Fraser à la suite de son enquête. Mais il n'existe

aucune analyse formelle ni aucun plan stratégique pour en expliquer l'origine.

« C'est bien l'histoire que plusieurs personnes nous ont racontée, a-t-elle échappé après sa conférence de presse. Ils se décrivait comme des combattants en guerre (contre les souverainis-

tes), mais je ne crois vraiment pas que la fin justifie toujours les moyens. »

Cinq sociétés d'État, Via Rail, Postes Canada, la Banque de développement du Canada, le Vieux-Port de Montréal et la GRC, ont collaboré à ces maigres, du côté des commandites.

Toutes ont bénéficié de transferts de fonds qui « semblent avoir été conçus pour donner des commissions importantes à des agences de communication, tout en cachant la source des fonds et la vraie nature des opérations ».

« Nous n'avons trouvé aucune raison d'affaires pour expliquer la structure de transactions » dans lesquelles l'ar-

gent passe du ministère à une société d'État puis à une agence de communication qui n'a livré aucun service, a dit M^{me} Fraser.

« On ne trouve aucune documentation, on ne trouve aucun contrat, on entend parler de chèques émis sur un coup de téléphone, a-t-elle ajouté. Certaines commissions atteignent un million de dollars. »

LA GRC LA MAIN DANS LE SAC

Mais si la GRC elle-même, qui enquête depuis plus de deux ans sur le volet Groupaction du scandale des commandites et a porté 18 accusations contre communication Coffin, a été prise la main dans le sac par M^{me} Fraser, cette dernière refuse de voir un conflit d'intérêts dans son action et invoque à cet effet la distinction entre les services d'enquêtes et les services administratifs.

La Gendarmerie a reçu 1 704 000 \$ en vertu du programme des commandites, mais seuls 800 000 \$ ont fait l'objet d'une entente formelle avec l'agence Gosselin Communication.

Le gouvernement a versé cet argent pour obtenir une visibilité accrue dans le cadre du 125^e anniversaire de la GRC, mais cette dernière avait déjà l'obligation d'afficher le mot *Canada* dans toutes ses manifestations. M^{me} Fraser doute par conséquent l'intérêt de cette dépense.

Qui plus est, la GRC a détourné une partie de ce budget de commandites par « une utilisation inacceptable de ces fonds » comme l'achat de six chevaux et de deux remorques au coût de 107 268 \$. « Nous ne croyons pas que le gouvernement a octroyé des crédits (au ministère des Travaux publics) dans l'intention de financer l'achat de chevaux pour la GRC », dit le rapport.



L'ex-ministre Alfonso Gagliano avec l'ex-premier ministre Jean Chrétien

VIA RAIL ET POSTES CANADA AUSSI

Un autre volet dénoncé par la vérificatrice générale concerne la série télévisée *Maurice Richard*, où la société L'Information essentielle de l'ancien journaliste Robert-Guy Scully a reçu une partie de son financement de près de cinq millions \$ par l'entremise de Via Rail et de Postes Canada, en plus des fonds versés directement par les Travaux publics.

« Il n'y a pas eu de processus d'évaluation, pas de plan de communication, même pas de contrat nulle part, ni même de morceau de papier qui indique clairement ce qu'on reçoit et ce qu'on donne » dans ce dossier, a dit M^{me} Fraser.

Ce volet précis comprend selon le rapport un contrat fictif de 862 500 \$ entre le ministère et Via Rail.

Le bureau du ministre Gagliano savait

La Vérificatrice frappe par ailleurs à la porte du cabinet de l'ancien ministre des Travaux publics, Alfonso Gagliano. « Nous avons la preuve de communications entre le bureau du ministre et les fonctionnaires, a-t-elle dit, et nous avons vu quelques cas où les décisions des bureaucrates ont été renversées par le cabinet du ministre. »

« Mais le manque de documentation nous empêche de conclure si ces interventions ont été appropriées ou non », a-t-elle ajouté. De toute manière, un autre chapitre du rapport dévoile hier s'interroge sur le bien-fondé de cet aspect de notre régime politique qui impute toute la responsabilité gouvernementale au ministre actuel, et non à la personne en place à une époque antérieure.

Le chapitre sur les 793 millions \$ de contrats publicitaires du gouvernement accordés au cours de cette même période n'est pas plus élogieux pour les administrateurs publics.

« Les mêmes fonctionnaires ont violé les mêmes règles dans l'adjudication des contrats aux mêmes sociétés », écrivent les vérificateurs, et l'État n'en a pas eu pour son argent.

Une enquête sur un échantillon de 14 contrats révèle les mêmes carences générales : le processus concurrentiel n'a pas fonctionné dans la très grande majorité des cas, soutient le rapport.

Même le ministère des Finances que dirigeait alors Paul Martin a subi les foudres de M^{me} Fraser pour un contrat de 294 593 \$ accordé à la société Viickers and Benson trois mois avant de recevoir une estimation pour ces travaux, à l'automne 2000. R. G.

A LIRE AUSSI :

■ Groupaction se défend Page A 4

Des services secrets mal supervisés

■ OTTAWA — Le gouvernement doit combler les disparités qui existent entre les différentes commissions chargées de surveiller les services secrets canadiens, a recommandé la vérificatrice générale du Canada. Il devrait y avoir davantage de cohérence pour ce qui est du processus de révision des pouvoirs des services secrets fédéraux en matière de respect de la vie privée, a indiqué Sheila Fraser dans son rapport déposé. Sa voix s'ajoute à celles qui demandent déjà davantage de surveillance des activités de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada. M^{me} Fraser a souligné que la commission des plaintes contre la GRC mène actuellement des examens « très limités » des dossiers de renseignement et de sécurité. Le gouvernement a déjà annoncé des plans visant la création d'un nouveau mécanisme pour surveiller le travail de la GRC en matière de sécurité et d'espionnage. La décision est venue après les interrogations au sujet du rôle qu'aurait pu jouer la GRC dans l'affaire Maher Arar, un ingénieur d'Ottawa expulsé vers la Syrie, son pays d'origine. (PC)

Sites et documents historiques menacés

■ OTTAWA — Les lieux historiques nationaux, les Archives nationales et la Bibliothèque nationale sont dans un état de décrépitude engendrée par les compressions budgétaires et la négligence du gouvernement, lesquelles menacent la culture nationale, déplore la vérificatrice générale Sheila Fraser. Le lieu historique national Cave and Basin, à Banff, pourtant l'attraction principale du premier et du plus connu des parcs nationaux canadiens, qui attire des millions de visiteurs de l'étranger, est dans un état jugé à peine « passable » et en voie de délabrement. Plus des deux tiers des lieux historiques nationaux et des édifices du patrimoine fédéral sont dans un état qualifié de « faible » à « passable », conclut M^{me} Fraser, dans ce qu'elle présente comme le premier rapport aussi exhaustif sur le patrimoine culturel où que ce soit au monde. Au Québec, le canal de Carillon souffre aussi d'une « altération sérieuse », selon M^{me} Fraser, qui cite Parcs Canada. Par ailleurs, plus de 90 % des collections de la Bibliothèque nationale du Canada sont conservées dans des conditions exécrables ne répondant pas aux normes de température et d'humidité. (PC)



Le ministère de la Défense et celui des Transports jugeaient très efficaces et fiables les Challenger appartenant déjà au gouvernement, comme celui-ci, que l'on voit à l'aéroport de Stockholm, en Suède, en juin 2001.

ACHAT DE DEUX CHALLENGER DE BOMBARDIER Règles et politiques contournées

RAYMOND GIROUX

RGiroux@lesoleil.com

OTTAWA — Le gouvernement de Jean Chrétien a acheté au coût de 101 millions \$ deux appareils Challenger 604 neufs de Bombardier en seulement neuf jours, en mars 2002, et contourné ainsi ses propres politiques et procédures en matière d'achat d'équipement.

Une intervention directe du Bureau du conseil privé — le ministère du premier ministre, de fait — a autorisé une dépense de 101 millions \$ en toute fin d'année budgétaire sans aucune justification.

La vérificatrice générale Sheila Fraser a constaté dans une des études spéciales de son rapport publié hier que ni le ministère de la Défense nationale, ni celui des Transports « n'ont eu le temps d'effectuer une analyse technique détaillée ou une estimation des coûts du projet ».

Ces deux ministères ne voyaient d'ailleurs aucun besoin de se procurer deux nouveaux appareils, le premier jugeant le taux de fiabilité de la flotte de Challenger à 99,1 %, et le second évaluant sa disponibilité à 99,4 %.

Quatre des six appareils servaient au transport des dignitaires et deux autres avaient un caractère de transporteurs polyvalents, et la Défense nationale n'avait aucune intention de les remplacer avant 2010.

La réponse initiale du gouvernement à l'effet qu'il « n'est pas d'accord avec les conclusions de cette vérification » a fait sursauter M^{me} Fraser, selon qui une telle attitude « ouvre la voie à une répétition de la situation ».

Cette réaction et la réponse de la vérificatrice devaient être publiées en novembre dernier, mais la décision de M. Chrétien de proroger le Parlement a empêché la publication de ce rapport.

MARTIN SE DISSOCIE

Paul Martin, de son côté, s'est immédiatement dissocié hier de cette transaction. « Les procédures normalement suivies par le conseil des ministres pour l'approbation de cet achat n'ont pas été suivies, a-t-il dit aux Communes, et je l'ai appris comme beaucoup d'autres à la fin de l'année ».

Le rapport de la vérificatrice, toujours vrai même si la réponse gouvernementale est caduque, explique que trois étapes-clés du processus normal ont été contournées.

Dans un premier temps, il fallait déterminer une lacune au plan de la capacité de la flotte de rendre les services attendus. Or, on a pensé à l'incident de dépressurisation dont avait été victime M. Chrétien lui-même, en juin 2001, sans dommage aucun, sinon peut-être une bonne frousse pour les passagers.

« Nous avons demandé à des représentants du gouvernement comment on avait déterminé qu'il fallait deux nouveaux Challenger plutôt qu'un ou même trois, lit-on dans le rapport, mais aucune documentation ne nous a été remise à ce sujet. »

En second lieu, le gouvernement devait analyser toutes les options d'achat possibles, et en proposer une en particulier aux divers comités responsables.

Or, cette analyse s'est limitée à une consultation du *Aircraft Bluebook* et une recherche Internet dans les sites des compagnies concurrentes. Il est difficile dans ces conditions, soutient M^{me} Fraser, de savoir si Bombardier avait soumis la meilleure proposition dans les circonstances.

Dernière phase du processus, l'analyse détaillée des coûts et des risques a fait place au choix d'un fournisseur unique, ce qui selon le rapport « ne répondait pas aux critères d'urgence » et aux exigences de compatibilité technique, toutes deux prévues comme les seules exceptions possibles au principe de l'appel d'offres public.

M^{me} Fraser ne croit toutefois pas que le dossier des Challenger mérite un suivi judiciaire, et a refusé de dire si M. Chrétien avait personnellement pris part aux discussions.

Pas de besoins réels pour les deux appareils

ALFONSO GAGLIANO

- **Naissance :** le 25 janvier 1942 à Siculiana, dans la province d'Aggrigento, en Italie.
- **Statut civil :** marié, père de trois enfants.
- **Formation :** comptable général accrédité.
- **Fonctions :** a été élu la première fois commissaire scolaire en 1977; devient président de la commission scolaire Jérôme-LeRoyer en 1983.
- **Carrière politique :** à partir de 1984, il est élu cinq fois de suite député à Montréal (Saint-Léonard-Saint-Michel), au cours d'élections générales fédérales; nommé ministre du Travail en 1996; muté aux Travaux publics en 1997; chassé du cabinet en 2002 il est nommé ambassadeur au Danemark par Jean Chrétien.
- **Scandale :** est parti au Danemark dans la controverse au sujet d'irrégularités et de favoritisme dans l'attribution de contrats dans le cadre du programme fédéral de commandites.
- **Actualité :** la vérificatrice générale, Sheila Fraser, a rendu public hier un rapport cinglant sur le programme des commandites; 30 minutes avant le dévoilement du rapport, Ottawa a démis M. Gagliano de ses fonctions d'ambassadeur et l'a rappelé au pays.

INFOGRAPHIE LE SOLEIL

ANTIBIOTIQUES
ET VACCINSPénurie au
Canada
en cas
d'épidémie
de grippe

TORONTO (PC) — Le Canada n'envoie pas encore le stockage de vaccins antigrippaux ou d'antibiotiques advenant une pandémie mortelle d'influenza, selon un document obtenu par la Presse canadienne.

En fait, le document de 448 pages ne fait jamais mention d'antibiotiques qui, selon les experts, seront essentiels au contrôle des infections secondaires qui accompagneront le virus de l'influenza. Or, ces infections pourraient faire encore plus de morts que le virus lui-même.

Les médicaments antiviraux commencent déjà à manquer, ajoutent les spécialistes, qui précisent que l'épidémie de grippe aviaire en Asie a amené plusieurs pays de cette région à s'en procurer pour protéger leur population.

«Je crois que personne ne s'est attardé à réfléchir sérieusement à cette question, soutient le Dr Allison McGeer, une spécialiste en maladies infectieuses de l'hôpital Mount Sinai à Toronto.

M^{me} McGeer explique que le problème est de savoir quels médicaments antiviraux seront nécessaires en cas de pandémie d'influenza.

Toutefois, même si le sujet du stockage est absent du document, Ottawa semble avoir entendu les appels des experts et le ministère des Travaux publics a entamé des négociations avec la société pharmaceutique Roche pour l'achat de 600 000 doses d'oseltamivir, un médicament antiviral coûteux dont la durée de vie sur les tablettes est inconnue.

«Il servirait en cas d'urgence», a expliqué un porte-parole du ministère, Pierre Teotonio, en précisant que Roche s'était engagée à fournir le produit.

Malgré tout, les 600 000 doses évoquées ne représentent pas une quantité aussi énorme qu'on pense, puisque les personnes souffrant d'influenza ont besoin de deux doses par jour sur une période de cinq jours pour combattre la maladie. Et si l'il fallait adopter un programme de prévention, il faudrait deux doses par jour tous les jours pendant des semaines.

«On n'irait donc pas très loin avec ça», estime le Dr Donald Low, microbiologiste en chef de l'hôpital Mount Sinai.

Selon le document fédéral, une pandémie d'influenza coûterait entre 10 et 24 milliards \$ à l'économie canadienne. Entre 4,5 millions et 10,6 millions de Canadiens souffriraient de l'influenza. Entre 2,1 et 5 millions de citoyens devraient être traités en cliniques externes et de 34 000 à 138 000 devraient être hospitalisés. Le nombre de décès est évalué à entre 11 000 et 58 000.

Ces statistiques sont fondées sur un modèle ne tenant pas compte de l'existence d'un vaccin efficace.

En cas de pandémie, le Canada pourrait produire 32 millions de doses de vaccin antigrippal, ce qui serait suffisant pour protéger toute sa population, mais le vaccin ne serait pas disponible au début de la pandémie.

Le document signale enfin qu'en cas de pandémie, les vaccins disponibles seraient alloués aux Canadiens par ordre de priorité. Outre les travailleurs de la santé, ceux qui travaillent dans les salons funéraires seraient parmi les premiers à être inoculés.

Plaidoiries sur la
peine de Lanoue

■ L'avocat de Frédéric Lanoue a recommandé hier au juge Richard Grenier, de la Cour supérieure, de n'imposer qu'une peine avec sursis au jeune homme de 25 ans qui a reconnu sa culpabilité aux accusations de complot, d'enlèvement, de vol qualifié et de complicité après le meurtre du trafiquant de stupéfiants Julien Laclette, en décembre 1999. De son côté, la procureure de la Couronne a réclamé une peine d'emprisonnement ferme, admettant qu'elle aurait demandé une peine de pénitencier uniquement pour le complot, l'enlèvement et le vol qualifié. En compagnie de Pascal Tremblay, l'accusé avait planifié de voler les 10 000 \$ que Laclette transportait sur lui pour une transaction de drogue. Ce dernier a tenté de fuir, Tremblay l'aurait poursuivi et l'aurait tué sans que Lanoue soit vraiment témoin du meurtre. Il a toutefois apporté son aide par la suite pour jeter le corps dans le fleuve. Sans antécédents judiciaires, Lanoue a déjà purgé sept mois et demi de détention provisoire et le rapport présentiel de la Cour a déterminé la peine le 12 mars. R.H.

Le train circule de nouveau à Montmagny



Fermée depuis trois jours à la suite d'un déraillement survenu sur le pont enjambant la rivière du Sud à Montmagny, la circulation ferroviaire vers les Maritimes a repris, hier vers 18 h, grâce à un pont temporaire aménagé en toute hâte par le CN. Un train intermodal en provenance d'Halifax a été le premier à passer sur cette nouvelle structure de pierres. Le train a dû réduire sa vitesse à moins de 50 km/h par mesure de sécurité. Après avoir complété durant l'après-midi l'installation des rails, les équipes du CN s'affairent maintenant à compléter l'enlèvement des wagons accidentés sur le pont pour laisser la voie libre aux experts qui tenteront de déterminer les circonstances de cet accident. Selon le porte-parole du CN, Pierre Leclerc, la réparation du pont ferroviaire débutera dans deux semaines, le temps qu'arrivent les nouvelles travées qui remplaceront celles qui sont endommagées. Le CN prévoit démanteler son pont temporaire durant la première semaine de mars, tout juste avant la prochaine crue printanière. S.F.

Un an avec sursis à une jurée

En prétendant avoir été menacée, elle a fait avorter un procès

RICHARD HÉNAULT
RHenaault@lesoleil.com

Cas unique au Canada, selon les recherches effectuées par le juge, la jurée qui a fait avorter un procès en prétendant avoir été menacée a été condamnée hier à une peine de 12 mois avec sursis. De plus, Marie-Josée Bouillon devra faire un don de 2000 \$ au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels.

Ironie du sort, la femme de 30 ans a reçu sa peine le même jour que l'homme qu'elle avait juré de juger, en juin dernier. C'est au quatrième jour du procès que Marie-Josée Bouillon avait déclaré sous serment qu'un individu s'était approché derrière elle dans un magasin et lui avait dit qu'elle devait acquiescer Jean-René Cyr du meurtre dont il était accusé. Du même souffle, la jurée soutenait qu'elle n'avait pas

eu le temps de voir l'homme.

Comme elle avait parlé de l'incident aux autres jurés, le juge avait décrété l'arrêt du procès. L'enquête avait par la suite démontré que la jurée avait menti.

En décembre, elle a plaidé coupable aux accusations de parjure et de méfait public. Le procureur de la Couronne, M^{re} Éric Beauséjour, et l'avocat de l'accusée, M^{re} Éric Blouin, avaient suggéré conjointement la peine que le juge Michel Auger a entérinée hier.

Le rapport présentiel révélait que Marie-Josée Bouillon réalisait l'ampleur et les conséquences de son geste. Elle en éprouve de la honte et du remords.

Sur le plan émotif, de dire son avocat, la jurée avait adopté la douleur de la mère de l'adolescent victime du meurtre. En conséquence, son rôle de jurée devenait «cauchemardesque et très

éprouvant», a commenté M^{re} Blouin.

D'après le rapport présentiel, le risque de récidive est minime, a encore souligné l'avocat de l'accusée. Sans antécédents judiciaires, la dame, qui a toujours été vue comme un «maillon positif» de la société, doit demeurer active, estimait l'avocat en soulignant que son rôle de jurée constituait son premier contact avec le monde de la justice.

«Je regrette, je ne pensais jamais que ça irait jusque-là, a déclaré Marie-Josée Bouillon au juge Auger. C'était une erreur... J'ai perdu mon emploi, mais j'en ai trouvé un autre.»

Durant les six premiers mois de sa peine, la jeune femme devra se trouver chez elle entre 22 h et 6 h. Le juge, qui lui a en outre imposé une période de probation de deux ans, a inclus dans la peine l'obligation de continuer à consulter son psychologue.

MEURTRE DU JEUNE CHARLES TREMBLAY

Jean-René Cyr devra purger
au moins 12 ans de pen

RICHARD HÉNAULT
RHenaault@lesoleil.com

«Vous êtes un homme violent, dangereux et criminalisé», a lancé hier le juge Louis de Blois, de la Cour supérieure, à Jean-René Cyr en ordonnant que l'individu purge 12 ans de pénitencier avant d'être admissible à une libération conditionnelle.

Condamné à l'emprisonnement à perpétuité dès que le jury l'a déclaré coupable du meurtre non prémédité du jeune Charles Tremblay, 15 ans, Cyr n'avait toujours rien à dire hier. Il a décliné l'offre du juge de prendre la parole.

En août 2001, l'individu de 40 ans avait entraîné la jeune victime en quête de 40 \$ de PCP sur les berges de la rivière Saint-Charles. C'est là que l'homicide a été commis dans des circonstances étranges, a rappelé le juge de Blois.

D'une bonne corpulence, le meurtrier s'en est pris à l'adolescent à coups de poings et de pieds. Il l'a ensuite projeté sur le palier inférieur de la promenade longeant la rivière.

La chute sur le sol de béton a causé des blessures potentiellement mortelles au jeune homme. Mais ce n'en était pas assez pour Cyr, qui a ensuite jeté le corps à la rivière, où la victime s'est noyée.

Ni durant ni après le long procès qu'il a subi, l'accusé ne s'est expliqué. Le jury, lui, n'a fait aucune recommandation quant à la période d'admissibilité à une libération conditionnelle.

Le procureur de la Couronne, M^{re} Renée Vernet, réclamait que celle-ci soit de 15 ans, alors que l'avocat de l'accusé, M^{re} Sébastien St-Laurent, suggérait qu'elle demeure au minimum de 10 ans prévu par la loi dans le cas d'un meurtre non prémédité. En probation au moment du meurtre, Cyr avait déjà des antécédents judiciaires pour vol, vol qualifié, voies de fait, possession d'arme et plusieurs condamnations pour possession de stupéfiants.

Le juge de Blois a dit avoir tenu compte comme facteurs aggravants du passé criminel de Cyr et de son degré de dangerosité, des circonstances du crime et de l'absence de remords. En

concluant le prononcé de la peine, il s'est adressé à Cyr en ces termes : «Une période de 12 ans avant d'être admissible à une libération conditionnelle vous est nécessaire pour vous permettre de réfléchir sur votre passé criminel et votre conduite en général afin qu'au moment de votre libération, vous soyez en mesure d'assumer votre place dans ce que sera la société à ce moment-là.»

À la demande du procureur de la Couronne, le magistrat a en outre interdit à Cyr de posséder des armes à perpétuité et il a ordonné que des échantillons de substances corporelles soient prélevés pour analyse génétique.

À la sortie de la salle d'audience, la mère de la jeune victime a déclaré qu'elle ne pardonnera jamais à son meurtrier. «En plus, il ne s'est pas excusé. S'il l'avait fait, on aurait au moins pu savoir s'il s'en rappelle.»

Selon son mari, il est préférable de ne pas essayer de trouver une réponse. «On a essayé, mais ça ne fonctionne pas», a-t-il déclaré.

ENSEIGNEMENT
AU PRIMAIRELes CS ne
veulent
pas une
minute de
plus

ANNIE MORIN
AMorin@lesoleil.com

S'il n'en tient qu'aux commissions scolaires, les petits Québécois ne passeront pas une minute de plus à l'école cet automne.

La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) a demandé au ministre de l'Éducation, Pierre Reid, d'oublier sa promesse d'augmenter le temps de classe au primaire. Elle est secondée par les commissions scolaires anglophones, la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) et les associations de dirigeants scolaires.

En campagne électorale, les libéraux se sont engagés à bonifier de 90 minutes la semaine des écoliers, la faisant passer de 23,5 à 25 heures. Ce sont les conseils d'établissement qui devront répartir les minutes entre l'enseignement de l'éducation physique, de l'anglais et des arts. La mesure est évaluée à 100 millions \$.

Si la FCSQ s'y oppose, c'est qu'elle craint que l'argent ne vienne pas. «Comprenons-nous bien. L'idée d'ajouter du temps d'enseignement au primaire, personne n'est contre ça. (...) Seulement, on ne veut pas être pris pour autofinancer la mesure», indique Denis Pouliot, porte-parole de la Fédération.

Celui-ci rappelle les demandes formulées au ministre des Finances, Yves Séguin, il y a deux semaines : 350 millions \$ seulement pour financer les coûts de système (augmentations salariales des enseignants, équité salariale, intérêts sur la dette, hausse des frais d'énergie, etc.), qualifiés d'incompressibles.

GRAND RISQUE

Diane Miron, présidente de la Fédération des comités de parents du Québec, achète le diagnostic des commissions scolaires. Selon elle, le risque est trop grand de déshabiller Jean pour habiller Jacques. «Il ne faudrait pas qu'on finance cette heure et demie en allant chercher l'argent dans les services d'adaptation scolaire ou les services complémentaires (psychologues, conseillers en orientation, bibliothécaires, etc.).»

M. Pouliot fait également valoir qu'il est déjà «très très tard» pour procéder à un changement de cette importance. Les commissions scolaires revoient actuellement leurs horaires pour l'automne et refont l'éternel casse-tête du transport scolaire. Or, 18 minutes ajoutées quotidiennement peuvent suffire à tout débalancer.

Au bureau du ministre de l'Éducation, Pierre Reid, sa porte-parole Caroline Richard indique que la volonté gouvernementale n'a pas changé «pour l'instant», malgré les réticences du milieu. «On travaille encore sur un scénario pour rendre ça possible à l'automne», dit-elle.

Avec 846 heures de temps d'enseignement annuel au primaire, le Québec est loin de la moyenne canadienne, qui est de 911 heures. La nouvelle mesure ajusterait le total à 900 heures par année. Dans son programme, le Parti libéral proposait également d'introduire l'anglais en première année, en plus d'assurer un service d'aide aux devoirs.

Un
problème
lié au
transport
scolaire

Financement CAVALIER 2004

0% 48 mois

169\$ /mois location

marlin

CHEVROLET-OLDSMOBILE INC. 688-1212

2145, Jean-Talon Sud, Sainte-Foy (Québec)

Aucun dépôt

COMPTE	MENSUALITÉ
0	215
1500	183
2144	169

Location 48 mois ou 90 000 km. Transport inclus. Taxes en sus.

Pour l'entreprise ou la maison... ORDINATEURS SUR MESURES

KIT Navigateur

Ordinateur complet Athlon XP 2200

849\$

OU 288\$ par mois pendant 36 mois

accord D

KIT Budget

Ordinateurs usagés

P3 1000 MHz/28 Mo, Windows inclus, 20 Go, modem, carte réseau, écran 17" inclus

559\$

P3 550 MHz/28 Mo, Windows inclus, Disque dur 10 Go, écran 17" inclus

389\$

CELLULAIRE

Forfait disponible selon vos besoins

Téléphone à partir de 0\$

ÉCONOMISEZ 50% sur votre forfait Fido?

TELUS

informatique

MERCIER

Vente à 1¢

Achetez un module ACOMBA et obtenez-en un autre à 1¢.

4750, boul. Hamel Ouest, Québec 871-7022 Ouvert 7 jours

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

HAUSSE DU RÔLE D'ÉVALUATION

Peu de demandes de révision à Québec

ISABELLE MATHIEU
Imathieu@lesoleil.com

Malgré une hausse moyenne de la valeur des résidences de 11 % avec le nouveau rôle 2004-2005-2006, les citoyens de Québec sont très peu nombreux à avoir fait une demande de révision au service d'évaluation de la Ville.

Hier, la Ville de Québec n'avait reçu que 241 demandes de révision sur 140 000 avis postés à la mi-janvier. La défunte Communauté urbaine de Québec recevait en moyenne 3000 demandes de révision lorsqu'elle appliquait un nouveau rôle.

« Il y a toujours un petit boom au début et un autre vers la date limite pour faire une demande de révision, soit le 30 avril », explique Marie-Christine Magnan du service des communications de la Ville de Québec.

Depuis janvier, la Ville a toutefois reçu 3500 appels de citoyens demandant des renseignements sur l'évaluation.

Au moment du dépôt du nouveau rôle, en septembre, l'évaluateur de la Ville, Jean-Guy Kerouac, estimait que les contestations pouvaient entraîner une diminution de 50 à 100 millions \$ de valeur. Le parc immobilier de Québec vaut 27,7 milliards \$.

Des frais sont perçus pour chaque demande de révision. Pour une demeure valant moins de 100 000 \$, la facture sera de 40 \$. La Ville de Québec a jusqu'au 30 octobre pour répondre aux demandes de révision.

EN BREF

Tête-à-tête L'Allier-Charest

■ Le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, rencontrera brièvement demain le premier ministre du Québec, Jean Charest. Impossible d'avoir une idée précise des sujets à l'ordre du jour de cette courte réunion. « Rencontre privée, sujets privés », répond-on au cabinet du maire. Le tête-à-tête servirait surtout à sonder le climat politique plutôt qu'à régler des dossiers bien précis, nous explique-t-on. Le premier ministre, Jean Charest, a pris l'habitude, depuis son élection, de rencontrer assez régulièrement les maires des grandes villes du Québec, comme Gerald Tremblay, de Montréal et Jean-Paul L'Allier. À suivre... I.M.

Incendie dans une scierie de Beauce

■ Une scierie de Saint-Prospère, en Beauce, a été la proie des flammes hier matin, laissant sans emploi ses 22 employés. Le tiers de la scierie Nord-Sud a été détruit par l'incendie. Les dommages, principalement la perte d'équipements spécialisés, sont estimés à plus de 100 000 \$. Le feu se serait vite propagé, vu la présence de bois sec et de copeaux de bois. Une quarantaine de pompiers ont été appelés sur les lieux. Trois d'entre eux ont été incommodés par la fumée. « On a évité le pire puisque des bouteilles de propane se trouvaient à l'intérieur. Elles ont vite été sorties des lieux », dit la porte-parole de la Sûreté du Québec, Ann Mathieu. L'incendie pourrait découler d'une défectuosité électrique. L'usine sera reconstruite dans les prochains mois, selon son directeur général Gerald Bilodeau, qui ignore toutefois le moment du retour au travail. A.L.

Le Gustave Eiffel de Lévis

Le maire Jean Garon défend son projet de grand parc

MARC SAINT-PIERRE
MSPierre@lesoleil.com

■ Le terrain que l'administration municipale est disposée à acheter sur la rivière Etchemin, dans le centre-ville de Lévis, vaut bien ses 320 000 \$. C'est même un coup fumant que de l'acquérir, ne serait-ce parce qu'il est un jalon important dans l'implantation d'un grand parc.

C'est l'avis exprimé hier par le maire Jean Garon, dans un entretien accordé au SOLEIL.

« Nous avons fait un coup incroyable en achetant ce terrain. C'était une occasion à ne pas rater. Nous avons l'intention d'en acquérir d'autres. Notre intention, c'est de faire un très grand parc dans la ville », a-t-il indiqué.

Lundi, lors de la séance de travail publique des élus lévisiens, un conseiller de l'opposition, Gilles Lehouillier, a demandé pourquoi la Ville est prête à payer 320 000 \$ pour ce terrain, dont la valeur au rôle s'établit à 11 200 \$.

La valeur de 320 000 \$ est validée par une expertise du groupe Evimbec, étude confirmée par une autre société d'évaluateurs, DeRico, Hurtubise et associés, qui estime que « la méthodologie employée pour estimer la valeur marchande du terrain est conforme aux normes de pratiques reconnues ».

Pour le maire Jean Garon, le conseiller Lehouillier dit « n'importe quoi ». Il avait d'ailleurs en sa possession, affirme-t-il, tous les documents pertinents lorsque, comme ses collègues de l'opposition, il a voté en faveur de l'achat du terrain, en juin.

QUESTIONS DE COÛTS

Mais là n'est pas la question, pour le maire. Le terrain fait partie du grand projet d'ensemble de son administration de faire de Lévis une ville verte; et il a d'autant plus d'importance qu'il est situé en bordure de la rivière Etchemin, un symbole puisqu'elle coule en plein centre du territoire de Lévis.

« Autrefois, les gens se sont questionnés sur Gustave Eiffel et son projet de tour. Sa tour est aujourd'hui célèbre et c'est la plus grande attraction de Paris. À Lévis, le projet, c'est de faire un grand parc. Un jour, les gens di-

ront que Lévis a eu un maire clairvoyant », a prédit M. Garon.

Mais le conseiller Gilles Lehouillier reste avec toutes ses questions, lui qui estime que l'hypothèse retenue par Evimbec pour établir la valeur du terrain de l'Etchemin « ne tient pas debout ». Parce que, selon lui, la société d'évaluateurs, ignorant notamment ses escarpements et sa partie comprise dans le lit de la rivière, l'aurait comparé à des terrains à construire ordinaires des environs.

Pour M. Lehouillier, il est aussi exorbitant que ce soit la Ville qui ait commandé l'étude sur la valeur du terrain et non son propriétaire. Ceci, tout en demandant en sus d'établir les coûts d'une éventuelle relance d'un projet hydroélectrique sur les bases des vestiges d'un ancien aménagement.

« Les coûts des deux études d'Evimbec doivent être rendus publics », a-t-il réclaté. « Nous sommes en faveur du développement de la rivière Etchemin. Mais comme élus, notre mission est de voir à une saine gestion des fonds publics. Les 320 000 \$ pour l'achat du terrain et les sommes dépensées pour les expertises n'auraient-elles pas été mieux utilisées ailleurs? » a questionné le conseiller.

L'étude d'Evimbec en ce qui concer-

ne le développement hydroélectrique a débouché sur une recommandation négative, parce que non rentable.

DE LA PÊCHE

S'il n'y a pas de développement électrique, il y aura peut-être en revanche développement de la pêche, et au saumon encore, s'il n'en tient qu'au Comité de restauration de la rivière Etchemin (CRRE). Dans son Plan de développement de la pêche sportive dans la section aval de la rivière Etchemin, le CRRE confirme que c'est le tronçon lévisien qui pourrait éventuellement devenir la principale zone de pêche pour le saumon atlantique.

« Nous croyons qu'il est tout à fait intéressant et fort à propos que la Ville de Lévis acquière des terrains sur le bord de la rivière Etchemin pour les protéger et les rendre accessibles au public dans le cadre d'un parc », a noté le président du CRRE, André Belisle.

« Il est essentiel que la Ville achète les berges pour donner à la population accès à la rivière. On peut aussi faire des gorges chaudes sur le fait que la Ville achète le lit de la rivière. Il demeure qu'il est important qu'elle le fasse si on veut redonner la rivière à la population », a renchéri Robert Michaud, aussi membre du c.a. du CRRE.



MM. Jean-Paul Cloutier, Pierre F. Côté et Marcel Jobin

Jean-Paul Cloutier, Pierre F. Côté et Marcel Jobin rejoignent les Grands Québécois

LOUIS-GUY LEMIEUX
LGLemieux@lesoleil.com

Trois personnalités de la région de Québec feront bientôt partie du club sélect que représente l'Académie des Grands Québécois.

MM. Jean-Paul Cloutier, Pierre F. Côté et Marcel Jobin rejoindront officiellement les 53 autres membres de l'Académie au cours d'une soirée de gala qui aura lieu le 23 avril, au Château Frontenac.

Créée en 1989 par la Chambre de commerce de Québec, l'Académie des Grands Québécois est une institution honorifique qui souligne chaque année le mérite exceptionnel de Québécois et de Québécoises qui se sont distingués au cours de leur carrière dans les domaines culturels, sociaux et économiques.

La Chambre de commerce de Québec a dévoilé hier les noms des nouveaux académiciens au cours d'une cérémonie tenue dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Québec, en présence du maire Jean-Paul L'Allier et d'une belle brochette d'académiciens.

Jean-Paul Cloutier se présente comme administrateur et gestionnaire. C'est pourtant son action dans le domaine culturel qui a retenu l'attention

du jury. Éditeur et fondateur de journaux, député de Montmagny et ministre dans les cabinets Johnson et Bertrand, on lui reconnaît, entre autres réalisations, la fondation de l'Opéra de Québec.

M. Cloutier dit vouloir partager cette distinction avec tous ceux qui ont travaillé avec lui dans le secteur culturel, notamment à l'Opéra de Québec, qui vient d'avoir 20 ans, et au Conseil régional de la culture.

Ex-directeur général des élections du Québec, Pierre F. Côté croit qu'en le choisissant, l'Académie des Grands Québécois a voulu reconnaître aussi son travail comme bénévole, notamment à la Fondation communautaire du Grand Québec. Cette fondation impliquée socialement gère un actif de près de 3 millions \$ et administre quelque 120 fonds divers.

Administrateur de sociétés et homme d'affaires polyvalent, Marcel Jobin a été actif notamment dans l'industrie automobile, dans le monde des communications et celui du sport professionnel. Il croit que l'Académie a aussi voulu souligner son travail de bénévole dans de nombreux secteurs dont son rôle de président de la Fondation Robert-Giffard.

Coup de jeunesse pour le Vieux Cap-Rouge

Deux projets visant la remise en valeur du quartier sont annoncés

VALÉRIE GAUDREAU
VGaudreau@lesoleil.com

■ Le Vieux Cap-Rouge a la cote ces temps-ci. Alors que la Maison Blanchette veut se refaire une beauté, le conseiller municipal Normand Chatigny annonce qu'il présentera un nouveau plan de revitalisation du secteur au comité exécutif, le 25 février.

Adossée à la falaise dans la côte de Cap-Rouge, la Maison Blanchette abrite un centre d'art depuis 1981. L'automne dernier, le Mouvement d'animation artistique de Cap-Rouge (MAA), qui gère le centre, a entrepris d'agrandir la maison patrimoniale.

Des rénovations, au coût de 200 000 \$ viseront à creuser le sous-sol de la maison d'un mètre pour y aménager un nouvel étage au niveau du trottoir. Cette partie accueillera les bureaux de l'organisme et une galerie-boutique, déjà installée au premier étage.

Pour que le projet se réalise, le MAA doit assurer un financement autonome de 57 000 \$. L'organisme veut l'amasser d'ici au 31 mai 2004 au moyen de la campagne « Investir dans l'art », où il demande la contribution des citoyens et des individus. Les 140 000 \$ additionnels proviendront de subventions. Si tout va bien, les travaux pourraient être terminés dès la mi-juillet.

« Notre initiative s'inscrit dans la mise en valeur du Vieux Cap-Rouge », explique Céline G. Lapointe, présidente du c.a. du MAA. « Elle redonnera à la maison son apparence d'antan et nous permettra d'agrandir l'espace pour offrir plus de cours. » Actuellement, environ 260 élèves par session suivent des cours de dessin, de peinture ou d'écriture à la Maison Blanchette.

Présent à la conférence de presse

hier, le conseiller municipal de Cap-Rouge, Normand Chatigny, a salué l'initiative du MAA. « C'est leur propre projet autonome, mais il s'inscrit de façon évidente dans la revitalisation du Vieux Cap-Rouge, explique-t-il. Je m'en réjouis. »

Selon lui, le projet de la Maison Blanchette est d'autant plus intéressant qu'il valorise la vie culturelle de ce secteur, un aspect considéré lors de l'élaboration d'un plan de revitalisation qu'il proposera le 25 février au comité exécutif de la Ville de Québec. « Nous voulons poursuivre et intensifier la mise en valeur du Vieux Cap-Rouge en harmonie avec le patrimoine, la nature et la culture », explique

M. Chatigny. Trois axes selon lui essentiels pour revitaliser le secteur « dans une perspective douce ».

Sans donner de détails, l'ancien maire de Cap-Rouge avance que son projet prévoit de relier l'arrière de l'église au Parc nautique de la Plage Jacques-Cartier par un sentier piétonnier. Le plan vise aussi à « faire rayonner davantage les galeries et ateliers d'artistes du secteur ».

À cela s'ajoutera une autre étape d'enfouissement des fils électriques amorcée au milieu des années 1990 sur la rue Provancher. La prochaine étape devrait inclure la côte de Cap-Rouge, où est d'ailleurs située la Maison Blanchette.

200 000 \$
pour
agrandir la
Maison
Blanchette

DEMAIN DANS LE SOLEIL

Dans le cahier Arts et vie

Les gestes de la séduction



Vous désirez séduire?
Si vous êtes une femme,
un petit mouvement de
la cheville, en direction
de l'écu bien entendu,
ne saurait nuire.
Pour un homme, jambes
ouvertes, c'est mieux.
Philippe Turchet sillonne
le Québec, en cette vigile
de la Saint-Valentin,
pour présenter son
nouveau livre,
«Les codes inconscients
de la séduction».

ALIMENTATION DES ÉCOLES, DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE ET DES BUREAUX DE SHANNON

L'eau venant de la base contient un peu de TCE

Les concentrations sont cependant en-dessous du seuil jugé acceptable par Santé Canada

PIERRE ASSELIN
Passelin@lesoleil.com

■ L'eau du réseau d'aqueduc qui alimente les écoles, le centre de la petite enfance et des bureaux de Shannon contient des traces de trichloroéthylène (TCE), même si les concentrations sont plus faibles que les seuils jugés acceptables.

Le réseau d'aqueduc de la base militaire de Valcartier avait été prolongé, il y a quelques années, pour desservir une partie de la municipalité de Shannon et éliminer le problème du TCE. Mais des tests réalisés par la municipalité montrent que les deux écoles, Alexander-Wolfe et Dollard-Des-Ormeaux, ainsi que le centre de la petite enfance,

se retrouvent avec des concentrations variant entre 0,25 et 0,30 microgramme par litre.

Le Canada tolère un niveau de 50 microgrammes, mais cette norme sera bientôt ramenée à 5 microgrammes, comme aux États-Unis.

Le lieutenant Marie-Claude Gagné, porte-parole de la base militaire, sou-

tient que les concentrations sont trop faibles pour présenter un problème et que cette eau est propre à la consommation, mais à Shannon, on n'est pas du même avis.

Les deux écoles ont en effet décidé de servir de l'eau en bouteille, payée par la municipalité, aux enfants. « On a toujours dit que ce serait tolérance zéro pour le TCE, et qu'on offrirait de l'eau en bouteille dès qu'une trace était détectée », explique le maire de Shannon, M. Clive Kiley.

UN PUIS FAIT PROBLÈME

Actuellement, en plus des écoles et du CPE, 35 résidences reçoivent de l'eau en bouteille dans la municipali-

té, alors que 160 sont branchées sur le réseau de Valcartier. Étrangement, aucune trace de TCE n'est détectée à la station de pompage qui alimente les résidences.

Le problème, expliquait pour sa part Marie-Claude Gagné, provient d'un puits qui n'est utilisé qu'occasionnellement, en périodes de pointe. Le puits P-7, qui fournit 90 % de l'eau au réseau, est propre, alors que l'eau provenant du puits P-4 contient 1,1 microgramme. La base prévoit installer d'ici 2005 une usine de filtration qui devrait permettre de traiter l'eau pour éliminer le contaminant, mais le maire de Shannon continue pour sa part de réclamer plutôt un réseau indépen-

dant pour toute la municipalité avec sa propre source d'alimentation, indépendante de la base.

Valcartier juge l'eau bonne à boire; le maire de Shannon estime qu'elle demeure à risque

Par ailleurs, indique le lieutenant Gagné, Valcartier réalisera bientôt un projet-pilote de 1,5 million \$ pour choisir la technologie qui permettra de s'attaquer à la contamination de la nappe phréatique elle-même, une tâche qui devrait s'étendre sur plusieurs années.

50 ans
Carnaval de Québec

M. Christie

50^e CARNAVAL
DE QUÉBEC
30 JAN.-15 FÉV.
2004



AU PROGRAMME



Mercredi 11 février

11 h Ouverture de la 16^e édition du Symposium de peinture

Lieu : Place Laurier, 2^e étage

17 h Souper familial Québécois
Lieu : Restaurateurs partenaires

Jeu 12 février

11 h 30 Déjeuner des chefs d'entreprise
Lieu : Hilton Québec

20 h Soirée Spectacle Sleeman
— Les Tubes
Lieu : Tente METRO Gagnon

20 h Séance de patinage avec Bonhomme
Lieu : Place Hydro-Québec

20 h Spectacle de musique traditionnelle, celtique et ukrainienne.

Produit par la chaîne culturelle de Radio-Canada et diffusé en direct sur le 95,3 FM et CBC Radio Two, 96,1 FM.

Vendredi 13 février

18 h Animation du début du siècle
Lieu : Place Hydro-Québec

18 h Bal de Bonhomme
Lieu : Salle de Bal — Fairmont le Château Frontenac

19 h Soirée de Kin-Ball
Lieu : Place Desjardins

19 h Danse traditionnelle avec Hélène Fournier et ses musiciens
Lieu : Place Hydro-Québec

20 h Soirée Spectacle Sleeman
— La Grand'Débâcle
Lieu : Tente METRO Gagnon

Le Symposium de peinture

Venez voir les artistes à l'œuvre

Du 11 au 15 février 2004

Place Laurier, 2^e étage

Une toile du peintre Jacques Hébert sera tirée le dimanche 15 février à 13 h, lors du vernissage. Les billets sont en vente au Symposium du Carnaval au coût de 2 \$.

SIGNATURE
MAURICE
TANGUAY

Heures d'ouverture
Mercredi 11 h à 17 h 30
Jeudi et vendredi 11 h à 21 h
Samedi 11 h à 17 h
Dimanche 12 h à 13 h

Peintres invités

Claude Bonneau
Albini Leblanc
Gérard Boulanger
Jacques Hébert
Jean-Paul Lapointe
Maryse Proulx
Denis Nolet
Florence Dionne
Hugues Soucy



L'Effigie et ses privilèges

Accès à 300 activités et spectacles, 3 sites majeurs

Plus de 10 000 \$ en prix offerts par VIA Rail Canada, dont 50 voyages aller-retour Québec-Montréal en train et des rabais de 10 \$ à 500 \$ à gratter.

Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Code postal : _____ Téléphone : _____

VIA
VIA Rail Canada



7\$

5\$ de rabais chez METRO Gagnon

En rapportant votre Effigie dans un METRO Gagnon, obtenez 5 \$ de rabais. Entre le 16 et le 29 février 2004, sur tout achat de 50 \$ et plus. Certaines conditions s'appliquent. Règlements disponibles dans les METRO Gagnon.

Règlements de l'Effigie disponibles au bureau du Carnaval (418) 626-3716

Pourvoirie de Bonhomme

À Place Desjardins sur les plaines d'Abraham

Venez vivre l'expérience unique de la pêche sur glace !

Sautez sur l'occasion et venez taquiner la truite mouchetée.



Photo : Xavier Duchez



Avez-vous votre Effigie ?

Service à la clientèle : 627-2511
Carnaval y a pensé avec raison !



Info Carnaval
(418) 621-5555 1-866-4-CARNAVAL carnaval.qc.ca



Développement économique Canada

Canada Économique Développement

FPQ POURVOIRIES

CITF

TVA

LE SOLEIL

Simplifiez-vous la partie!

NOS JOUEURS ÉTOILES



PRIMO



99¢

ANANAS EN CONSERVE
Au choix
DEL MONTE
398 ml



199¢

FRUITS EN CONSERVE
Au choix
DEL MONTE
796 ml



249¢

FRUITS EN COUPE
Au choix
DEL MONTE
4 x 142 ml



79¢

JUS DE FRUITS
Au choix
DEL MONTE
3x250 ml / 1L



2/99¢

SOUPE AUX TOMATES
AYLMER
284 ml



179¢

MARINADES
Voir variétés en magasin
CORONATION
OLIVES NOIRES
PRIMO
375 ml



129¢

PÂTES ALIMENTAIRES
Certaines variétés
PRIMO
900 g



99¢

TOMATES
Voir variétés en magasin
AYLMER
796 ml



99¢

LÉGUMES EN CONSERVE
Au choix
DEL MONTE
BETTERAVES EN CONSERVE
Au choix
AYLMER
398 ml



79¢

SOUPE
Voir variétés en magasin
AYLMER
284 ml

Prix en vigueur du 9 au 15 février 2004 dans les supermarchés Provigo participants.

Fier partenaire des grandes marques
pour les Championnats mondiaux
de hockey pee-wee de Québec.

primofoods.com provigo.com tournoipee-wee.qc.ca



provigo

Service à la clientèle : 1 800 567-8683

LE QUÉBEC ET LE CANADA

L'économiste Pierre Fortin déboulonne le gouvernement

Les deux priorités des libéraux menacent l'avenir du Québec

MYLÈNE MOISAN

MMoisan@lesoleil.com

« Dans 20 ans, 75% du budget du gouvernement va aller à la Santé, 25% à l'Éducation. Et on va se demander comment convertir les polyvalentes en hôpitaux. » Derrière la caricature, le constat de l'économiste Pierre Fortin laisse entrevoir un avenir bien sombre pour le Québec si les libéraux gardent le cap sur leurs deux premières priorités : les baisses d'impôts et un investissement massif en santé.

Le professeur de l'Université du Québec à Montréal croit que le gouvernement Charest commettrait une erreur monumentale en procédant à une réduction généralisée du fardeau fiscal des Québécois. « Si on ne fait que réduire les impôts tout de suite, qui va en profiter? Ça va être essentiellement les baby-boomers, qui vont aller prendre leur retraite et après ça, on va aller écraser nos enfants. On va leur imposer un massacre fiscal pour financer nos retraites. Je pense que les âmes bien nées ne sont pas d'accord avec cet objectif-là », a tranché M. Fortin en point de presse hier.

Même chose pour la santé, dont l'augmentation galopante des dépenses doit forcer le gouvernement à revoir ses choix. « Le choix, dit-il, ça va être que, si vous voulez avoir encore plus de services que présentement, il faudra que vous alliez vous assurer vous-même auprès de compagnies. Il faudra faire des choix entre les services offerts par le public ou voir si on ne voudrait pas faire comme les Suédois et les Français et avoir un système privé témoin pour faire concurrence au public. On ne pourra pas éviter ces questions-là. Ce n'est pas une question de droite ou de gauche, c'est une question de sous et de piastres. »

À ses yeux, « l'urgence nationale du Québec, c'est de réduire la dette », question de dégager une marge de manœuvre pour les dépenses qui ne cessent d'augmenter et les revenus qui feront le contraire. Le choc démographique se traduira, calcule-t-il, par « une bombe atomique de 10 milliards \$ ». Un manque à gagner qui devra être comblé coûte que coûte.

M. Fortin était à Québec hier pour présenter son mémoire sur le plan triennal d'immigration du gouvernement, où il a plaidé en faveur du renforcement du programme immigrant-investisseur. Avec lui, l'économiste Marc Van Audenrode a mis un sérieux bémol sur la croyance que l'immigration était la panacée pour faire contrepoids au faible taux de natalité des Québécois.

« La famille immigrante a sensiblement le même profil que la famille québécoise moyenne », a-t-il relevé. Il ne faut donc pas voir dans l'immigration la solution pour repeupler le Québec, mais davantage pour augmenter le nombre d'entrepreneurs et pour pallier le manque appréhendé de capital de risque qui guette le Québec au cours des prochaines années.



Pierre Fortin : « Dans 20 ans, on va se demander comment convertir les polyvalentes en hôpitaux. »

Professeur à l'Université Laval, M. Van Audenrode a profité de l'occasion pour jeter une lumière différente sur le discours à la mode voulant que, « dans quelques années, il manquera 600 000 travailleurs, alors qu'on sait que ça ne peut pas se passer comme ça ». La nature ayant horreur du vide, il croit plutôt que l'économie va s'adapter et que sa taille va « rétrécir » en conséquence, ce qui est encore plus grave.

Cela dit, l'économiste n'exclut pas des « pénuries régionales et pour certaines professions », de façon ponctuelle cependant. C'est là où les retraités qui reviennent sur le marché du travail et les immigrants investisseurs entrent en jeu pour estomper les conséquences du choc démographique.

Hier, MM. Fortin et Van Audenrode ont fait la démonstration à la ministre de l'Immigration, Michelle Courchesne, qu'elle avait tout à gagner en misant sur le programme immigrants-investisseurs, qui, contre un investissement sans intérêts de 400 000 \$ sur cinq ans, peuvent obtenir un visa de résidence pour le Canada. En bout de ligne, selon leurs calculs, le Québec empêche chaque année 25 millions \$ et récolte 800 emplois.

« Le programme est d'abord un programme d'investissement, a opiné M^{me} Courchesne en point de presse. Il ne faut pas succomber à la tentation d'en faire un programme d'immigration. Si on peut garder les entrepreneurs, c'est encore mieux, mais il ne faut pas se priver de ces investissements. »

Par ailleurs, la ministre Courchesne a fait savoir hier qu'elle était à « pied d'œuvre » pour amener le fédéral à accélérer la cadence dans le traitement des demandes d'immigration en provenance de l'Afrique du Nord. « Lors de la conférence fédérale-provinciale à Victoria, il y a deux ou trois semaines, j'ai soulevé cet élément-là. Cette question de délais avec le gouvernement fédéral, ça fait des années que ça dure et il faut vraiment que ça arrête. »

FONCTION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

Gel temporaire de l'embauche

Pas de nouveaux employés permanents d'ici le 30 avril

GILBERT LEDUC

GLeduc@lesoleil.com

■ Le Conseil du trésor a lancé une petite bombe, hier en fin d'après-midi, en annonçant sans crier gare un gel temporaire de l'embauche d'employés réguliers dans la fonction publique. D'ici le 30 avril, les ministères et organismes ne pourront combler que des emplois occasionnels et à la condition que ces emplois soient jugés « indispensables » au fonctionnement des organisations.

« Il ne s'agit pas d'un exercice de compression des effectifs mais bien d'une mesure visant à freiner l'augmentation de l'effectif de la fonction publique », a fait savoir la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget.

La mesure temporaire pourrait cependant être annonciatrice de mauvaises nouvelles pour un certain nombre des 13 000 employés à statut occasionnel, notamment pour ceux dont les contrats arriveront à échéance dans les prochaines semaines.

En effet, le renouvellement des contrats ne se fera pas automatiquement. Les ministères et organismes devront déterminer si le renouvellement de tel ou tel contrat d'occasionnel est indispensable à la poursuite de leur mission. « Il y a fort à parier, par exemple, que les milliers d'occasionnels embauchés par le ministère du Revenu pour traiter les déclarations d'impôts des contribuables seront encore au poste cette année », a tenu à signaler Véronique Mercier, l'attachée de presse de Monique Jérôme-Forget.

Selon les données du secrétariat du Conseil du trésor, la fonction publique comptait, au 25 décembre dernier, 73 963 employés. Au cours des années budgétaires 2001-2002 et 2002-2003, pas moins de 10 612 nouveaux employés ont été recrutés pour combler les postes vacants et répondre aux nouveaux besoins des organisations.

D'ici le 30 avril, le Conseil du trésor demande donc aux ministères et organismes de mettre le pied sur le frein et de restreindre l'embauche exclusivement au personnel occasionnel et seulement pour des besoins jugés « indispensables ». Il veut se donner le temps de peaufiner une nouvelle politique de main-d'œuvre qui intégrera « le développement et le renouvellement de la fonction publique ».

Le contenu de cette politique devrait être rendu

public au printemps. C'est à ce moment que l'État devrait faire connaître sa stratégie à l'égard du renouvellement de l'effectif pour combler les 20 000 départs qui surviendront d'ici 2011 et déterminer si tous les postes laissés vacants trouveront preneur. Dans la vague de rumeurs qui déferle par les temps qui courent dans l'appareil public, il appert que le gouvernement libéral serait tenté de ne remplacer qu'un départ sur deux.

« Nous sommes à revoir nos mécanismes de planification de la main-d'œuvre et il nous faut prendre des mesures transitoires pour garantir l'efficacité de notre démarche », a expliqué M^{me} Jérôme-Forget.

Elle a cependant tenu à préciser que l'État continuera de tenir des concours publics et que les campagnes de recrutement destinées aux universitaires et aux cégépiens allaient se poursuivre.

« Nous continuerons à tenir des concours notamment dans certains domaines où nos besoins seront plus criants au cours des prochaines années », a conclu la présidente du Conseil du trésor.

SYNDICATS AUX ABOIS

Les deux principaux syndicats de la fonction publique ont mal accueilli l'annonce de M^{me} Jérôme-Forget.

« Ce n'est rien pour mettre un terme au climat de panique qui règne déjà dans les ministères avec toutes ces rumeurs qui circulent sur les effets dévastateurs de la fameuse réingénierie des libéraux », a dénoncé le président du Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ), Michel Sawyer.

Pour lui, la mesure « temporaire » illustre la réelle volonté du gouvernement Charest de transformer une fonction publique compétente et professionnelle en une organisation où la précarité règne en roi et maître. « Le message de M^{me} Jérôme-Forget est limpide : elle veut une fonction publique peuplée de milliers de fonctionnaires à statut occasionnel dont elle pourra se départir à son gré. »

Présidente du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), Carole Roberge y voit une volonté des libéraux de tasser le personnel de l'administration publique pour laisser le plancher à la sous-traitance. « En 2002-2003, le montant des contrats de sous-traitance accordés pour les services professionnels totalisait 830 millions \$. C'est le double par rapport à 1998-1999 », a démontré M^{me} Roberge, inquiète par le peu d'importance accordée par les libéraux au maintien et au développement de l'expertise au sein des ministères et organismes.

Elle dit espérer que le Conseil du trésor donnera la parole aux syndicats dans la préparation de la politique de main-d'œuvre.

Quelque 13 000 occasionnels sur la corde raide

Des juges retraités à la rescousse

Une dizaine de postes vacants et des magistrats en congé de maladie à la Cour du Québec

GILBERT LEDUC

GLeduc@lesoleil.com

Quinze juges à la retraite viennent à la rescousse de la Cour du Québec, qui doit se débrouiller, pour rendre justice, avec une dizaine de postes vacants et presque autant de magistrats en congé de maladie.

À la demande du juge en chef de la Cour du Québec, Guy Gagnon, le Conseil des ministres vient d'autoriser le rappel au boulot de 15 juges à la retraite qui pourront exercer des fonctions judiciaires jusqu'au 30 juin prochain.

Ces juges à la retraite sont Paul J. Bélanger, André Bilodeau, Louis-Denis Bouchard, Raymond Boucher, Micheline Corbeil-Laramée, Pierre Durand, Jean-L. Dutil, Gérard Girouard,

Bertrand Laforest, Yves Lagacé, Yvon Mercier, Yvon Roberge, Bernard Tellier, Lucien Tremblay et Clermont Vermette.

De ces 15 magistrats, certains ont atteint l'âge de la retraite depuis déjà quelques années. C'est notamment le cas des juges Yvon Roberge (1997) et Raymond Boucher (1999).

Plusieurs d'entre eux ne sont pas à la retraite à temps plein et exercent déjà des fonctions de suppléance.

270 MAGISTRATS

La Loi sur les tribunaux judiciaires prévoit que la Cour du Québec doit être composée de 270 magistrats. Selon le juge en chef associé, le juge René de la Sablonnière, il y a actuellement une dizaine de postes laissés vacants à la suite des départs à la retraite

survenus au cours de la dernière année.

La situation est d'autant critique que huit juges ont été mis hors de combat par la maladie.

« Nous avons été obligés de remettre à plus tard l'audition de certaines causes. Évidemment, on s'est occupé de ce qui était urgent et touchait la protection des justiciables », a-t-il souligné.

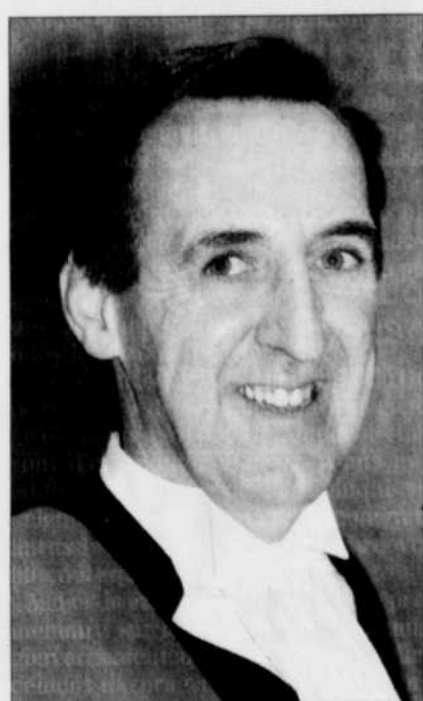
QUESTION DE TEMPS

En raison du contexte électoral et de l'arrivée en poste de nouveaux dirigeants, le gouvernement n'a pas encore remplacé tous les juges partis à la retraite. Les récents signaux envoyés par le ministre de la Justice, Marc Bellemare, au juge en chef de la Cour du Québec laissent toutefois entrevoir

que la situation pourrait se corriger rapidement.

« Dès qu'un poste se libère, le ministre se charge de l'annoncer et s'empresse de nommer les personnes qui siégeront au comité de sélection des nouveaux juges. Les entrevues avec les candidats se tiennent dans les délais les plus brefs. On constate que le ministre Bellemare fait des efforts pour que ça roule rondement », a expliqué au SOLEIL le juge de la Sablonnière.

Ce dernier a indiqué qu'il était nécessaire de nommer immédiatement les 15 juges suppléants pour assurer le bon fonctionnement de la justice. « Les juges suppléants sont rémunérés seulement quand ils entendent une cause. Ils sont payés à la journée », a indiqué le juge en chef associé.



Le juge en chef, Guy Gagnon

SONATA 2004

SÉCURITÉ • CONFORT • PERFORMANCE

LESSARD

HYUNDAI

LE MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ-SERVICE

Louez à partir de

229\$

par mois / 60 mois
Comptant : 2,495\$
0\$ Dépôt de sécurité

OU 0% FINANCEMENT À L'ACHAT jusqu'à 60 mois

659, Boul. St-Joseph, Québec
Entre Pierre-Bertrand et Laurentien
623-5471

Pièces et service ouvert le soir jusqu'à 21h.

Garantir du prix du président pour les 3 années

Basé sur le programme des Services Financiers Hyundai. Offre en vigueur jusqu'au 29 février 2004. Sans obligation au terme du contrat de location. Kilométrage annuel de 20 000 km. Frais de 10¢ par km en excès. Frais d'administration de 295\$ le 1^{er} jour de location. Première mensualité exigible à la livraison. Sous réserve de l'approbation du service de crédit. Ne peut être combinée à aucune autre promotion. Modèle Sonata GL 2004. PDSF : 1-800-361-2211. Taux annuel de 1,52%, comptant de 2,495\$, terme de 60 mois à 229\$ par mois. Transfert et préparation en taxes en sus. Photos à titre indicatif.



Le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon

LIVRE BLANC
SUR LA SÉCURITÉLes agences
privées taillent
en pièces le
projet ChagnonJEAN-SIMON GAGNÉ
JS.Gagne@lesoleil.com

Le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, s'est retrouvé hier sous les tirs croisés des représentants de l'industrie de la sécurité privée. Ces derniers ont taillé en pièces son livre blanc sur la sécurité, prélude à un projet de loi visant à mieux encadrer ce que l'on appelle grossièrement les «polices privées».

Au premier jour d'une commission parlementaire sur les entreprises privées de sécurité, les commentaires les plus acerbes sont venus de l'Association québécoise des intervenants en sécurité (AQIS). «Nous tenons à exprimer notre vive surprise. Nous ne nous reconnaissons pas dans ce livre blanc, a commencé le président de l'Association, Benoît Grenier. Le ton négatif du document laisse planer des doutes sur l'intégrité de notre industrie. (...) Nous sommes un peu déçus.»

Dans un mémoire de 46 pages soumis au ministre, l'AQIS s'étonne que le gouvernement sente le besoin de «discipliner» l'industrie. Elle craint qu'il veuille la confiner à la seule prévention du crime. Dans la foulée, l'Association qualifie de «désuète» la définition de la sécurité privée retenue par le gouvernement. «Les données du livre blanc ne sont pas à jour. Le gouvernement doit mieux indiquer qui sont les intervenants de la sécurité privée, a expliqué M. Grenier. [On y trouve] bien des questions, mais peu de réponses.»

La Fédération canadienne des entreprises indépendantes (FCEI) a aussi critiqué le document ministériel. «Le développement de la sécurité privée ne provient pas de gadgets technologiques, a expliqué le vice-président de la Fédération, Richard Fahey. Elle a pris la place qu'on voulait bien lui donner. La police a moins de ressources à consacrer au vol à l'étalage ou aux fraudes impliquant la CSST. La police s'est concentrée sur d'autres secteurs, comme le crime organisé ou le trafic de stupéfiants, par exemple. Et elle devait le faire.»

«Souvent, une entreprise s'adresse d'abord à la sécurité publique (la police), pour se faire répondre de faire ses devoirs et de recueillir une preuve par elle-même», ajoute Louis Laframboise, président de l'Association professionnelle des enquêteurs privés du Québec.

M. Laframboise conteste tout particulièrement l'idée d'obliger les agents de sécurité à dénoncer à la police toutes les infractions dont ils peuvent être témoins. Il estime que cela nuira aux enquêtes. «Même la victime d'un crime n'est pas obligée de le dénoncer. Alors pourquoi, nous?» interroge-t-il.

Devant les nombreuses objections le ministre, Jacques Chagnon, a choisi un ton plutôt accommodant. Il a clairement exclu la possibilité d'adopter une loi éventuelle à toute vapeur. «L'idée, c'est de faire en sorte que le projet de loi puisse être débattu en commission parlementaire et il pourrait y avoir adoption à l'automne 2004 ou au printemps 2005.» Il a cependant précisé qu'il n'était pas question que la future loi soit «muette et silencieuse».

Les critiques ont presque fait oublier l'accueil plutôt enthousiaste qu'a réservé la Commission d'accès à l'information au document ministériel. L'organisme a bien accueilli l'idée de ne pas conférer aux agents privés des pouvoirs équivalents à ceux des policiers. Elle a aussi encouragé le gouvernement à instaurer une formation de qualité. «La nature même du travail de certains agents soulève des questions, a déclaré la présidente par intérim de la commission, Diane Boissinot. Qu'on pense à l'enregistrement de certaines conversations, à la prise de photos ou à l'utilisation de virus permettant de vérifier les courriels.»

Le bâtonnier du Québec, Pierre Gagnon, a pour sa part mis en garde le gouvernement contre la tentation de «judiciariser» à outrance. Pour lui, il ne saurait être question d'obliger un agent de sécurité à dénoncer une infraction dont il est témoin. «Ça fonctionne seulement dans le cas de crimes graves. Autrement, la dénonciation les empêchera parfois de recueillir la preuve, de dénicher les vrais responsables.» Le Barreau établit néanmoins une distinction très claire entre l'intérêt du public et celui de l'industrie. Après l'adoption d'un éventuel projet de loi, il suggère même de lancer une campagne d'information pour rappeler aux citoyens quels sont leurs droits.

Rappelons que l'industrie privée de la sécurité a connu un développement fulgurant au cours des dernières décennies. Au Québec, 233 entreprises détiennent un permis d'agence d'investigation ou de sécurité. La province compte désormais 24 000 agents de sécurité privés, contre... 15 000 policiers. Dans ces conditions, la nécessité de modifier l'actuelle loi, qui date 1962, fait l'objet d'un large consensus. «Il existe aujourd'hui un important décalage entre le cadre législatif en vigueur et la situation de la sécurité privée au Québec», analyse le livre blanc.

Sans compter qu'un récent jugement de la Cour suprême du Canada a sérieusement remis en cause le pouvoir des agents de sécurité privés. La Cour a ainsi acquitté un individu arrêté pour possession de marijuana à la gare de Winnipeg par deux agents privés. Dans son jugement, le tribunal mentionne qu'un garde de sécurité «ne doit pas donner lieu de croire, de quelque manière que ce soit, qu'il fournit des services ou exerce des fonctions ayant des rapports avec le travail de la police».

Le Bloc prépare la riposte à
la venue du libéral Dawson

Bernard Cleary et Danielle-Maude Gosselin pressentis

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

■ À la venue imminente de Dennis Dawson comme candidat-vedette chez les libéraux de Paul Martin, riposte imminente du Bloc québécois. La rumeur envoie au front pour les bloquistes les personnalités publiques que sont le communicateur Bernard Cleary, l'ex-syndicaliste Danielle-Maude Gosselin et l'activiste communautaire Christian Simard.



Bernard Cleary

Des contacts effectués auprès d'organismes politiques confirment au SOLEIL que les deux principales formations politiques qui s'affronteront au Québec, lors du prochain scrutin fédéral, en sont aux approches finales pour compléter le recrutement d'aspirants dits de prestige. Les deux formations politiques se targuent d'avoir effectué de «grosses prises».

Dennis Dawson, un ex-député de Pierre Elliott Trudeau et lobbyiste de haut vol, annoncera sa candidature, fort probablement dans Limoilou-Beauport, une circonscription née du redécoupage de la carte électorale. Il devrait le faire à l'occasion du passage du chef libéral Paul Martin, à Québec, lundi.

CHRISTIAN SIMARD

Les bloquistes ont bon espoir de lui opposer Christian Simard. Celui-ci a été porte-parole pendant des années pour l'Union québécoise pour la conservation de la nature, un des groupes environnementaux les plus crédibles au Québec. Il a œuvré au sein du cabinet de l'ex-ministre de l'Environnement David Cliche. Il dirige la Fédération des coopératives d'habitation de Québec—Chaudière-Appalaches. M. Simard est le frère du député péquiste Sylvain Simard.

Dans la circonscription de Québec-Est (rebaptisée bientôt Louis-Saint-Laurent), les libéraux ne savent pas avec assurance si Jean-Guy Carignan, banni du caucus libéral après sa condamnation pour délit de fuite, tentera sa chance comme indépendant. Deux aspirants sont sur les rangs pour obtenir l'investiture libérale, Jérôme Tremblay et Michel Fraguasso.

Les bloquistes affichent beaucoup d'optimisme de pouvoir lancer dans la mêlée un «gros nom». Bernard Cleary est courtisé. Il a œuvré comme journaliste et professeur à l'Université Laval. D'origine innue, il est négociateur autochtone. La réserve de Wendake fait justement partie de la circonscription de Louis-Saint-Laurent.

Dans Louis-Hébert, tout indique que le Bloc se tournera vers un néophyte de la politique pour tenter de ravir la circonscription à la députée-ministre Hélène Scherrer. Ce candidat s'appelle Roger Clavet, un jour-

naliste originaire de Québec et qui travaillait jusqu'à récemment pour Radio-Canada, dans l'ouest du pays.

DANIELLE-MAUDE
GOSSELIN

Sur la Rive-Sud, la pression monte chez les libéraux pour que Danielle Roy-Marinelli se présente contre le bloquiste Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable). M^{me} Roy-Marinelli occupe le poste de présidente de la Société des transports de Lévis. Mais elle a aussi l'avantage d'être la co-équipière de Jean Gagnon, le maire de Lévis, qui a la réputation de contrôler le jeu politique sur la Rive-Sud de Québec.

Approches finales
pour les deux principales
formations politiques

Cette approche a fait en sorte que Christian Jobin, le député libéral de Lévis—Chutes-de-la-Chaudière, se présente dans Lévis—Bellechasse, issue aussi de la nouvelle carte électorale. Le député libéral (Bellechasse—L'Islet) Gilbert Normand, qui aurait pu être tenté de s'y faire élire, a annoncé sa retraite politique hier. M. Normand ne cache pas sa déception d'avoir été ignoré dans le nouveau cabinet de Paul Martin; le député avait alors dit ne pas vouloir rester «simple député». Il était en outre opposé au redécoupage de la carte électorale qui fera que sa circonscription deviendra bientôt celle de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup.

M. Jobin pourrait être confronté à Danielle-Maude Gosselin. Celle-ci brûlerait de faire de la politique active, nous dit-on, M^{me} Gosselin a été tassée par le gouvernement libéral de Jean Charest d'un poste de haut fonctionnaire au Conseil du trésor. M^{me} Gosselin s'est «fait un nom» lorsqu'elle a présidé dans les années 90 le Syndicat de la fonction publique du Québec.

UNE OPPOSITION
QUI TARDE

Par ailleurs, sur la Rive-Nord, dans la circonscription de Québec, Jean-Philippe Côté est le seul nom avancé par les libéraux comme adversaire possible de la députée du Bloc, Christiane Gagnon. Dans Portneuf, le libéral Claude Duplain pourrait se voir opposer un organisateur souverainiste, Guy Côté.

L'opposition tarde à se manifester contre les bloquistes Richard Marceau (Charlesbourg—Jacques-Cartier) et Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans).

Avec Sylvain Fournier

Arbour
succéderait à
Sergio Vieira
de Mello

(AP, PC) — L'ex-procureure en chef des Nations unies pour les crimes de guerre, la Canadienne Louise Arbour, serait sur le point d'être nommée Haut Commissaire pour les droits de la personne de l'organisation internationale, ont révélé hier soir des diplomates en poste à New York.

La candidature de M^{me} Arbour, 56 ans, serait soutenue par le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan.

Actuellement juge à la Cour suprême du Canada, M^{me} Arbour succéderait au Brésilien Sergio Vieira de Mello, qui a trouvé la mort le 19 août dernier lors d'un attentat contre le quartier-général de l'ONU à Bagdad.

Des diplomates de l'ONU ont précisé que M. Annan aurait choisi M^{me} Arbour et qu'il annoncerait sa nomination sous peu. Un porte-parole de l'ONU, Fred Eckhard, a refusé de confirmer cette information. «Le nom de M^{me} Arbour apparaît sur une très courte liste de candidats possibles, mais aucune décision n'a encore été prise.»

M^{me} Arbour aurait déjà refusé en novembre dernier de succéder à M. de Mello, mais se serait laissée persuader depuis.

AFGHANISTAN

Nouveau rôle
pour le Canada

KABOUL (PC) — Le ministre canadien de la Défense, David Pratt, a affirmé, hier, que le Canada pourra fournir une aide significative même après la réduction de sa présence en Afghanistan cet été. Mais il n'a pas fourni de précisions sur le rôle militaire futur des Canadiens dans ce pays.

Le président afghan, Hamid Karzai, et l'OTAN ont appelé à la mise sur pied de petites unités mobiles armées, appelées équipes provinciales de reconstruction, pour assurer la sécurité dans les zones rurales afghanes et aider à la reconstruction de ce pays dévasté.

Mais le ministre Pratt a déclaré que cette option ne figure pas parmi ses priorités pour la prochaine mission canadienne, prévue à compter du mois d'août. Et il n'a pas dit ce que le Canada ferait à la place.

D'autres contributions peuvent être faites au plan de la sécurité en Afghanistan, a déclaré le ministre après sa rencontre avec M. Karzai. La communauté internationale peut s'attendre à ce que le Canada apporte «une contribution significative, bien tangible».

Le Canada prévoit réduire son contingent lorsque le groupe de 2100 soldats actuellement sur place terminera son engagement. Environ 500 militaires viendront alors les remplacer.

Le Bonheur
à l'italienne
bien meilleur
à 2!

En tout temps, à l'exception des samedis et dimanches midi.

Table d'hôte

incluant un pichet de vin D.O.C. (500 ml)
Rouge: Montepulciano • Blanc: Trebbiano

Au choix

Antipasti • Calamari frits • Bocconcini et prosciutto al forno

Au choix

Pizza Jaune Tomate
Penne camembert et gorgonzola
Tortellini Gigi L'Amoroso
Poulet en croûte de parmesan
Salmonella della casa sur planche de cèdre
Steak alla Toscana
Escalope de veau sauce aux champignons

Au choix

Crème brûlée • Cannoli au chocolat blanc • Tarta de Maude
Thé • Café • Espresso52\$
pour deuxLes enfants de 10 ans et moins mangent gratuitement
le dimanche soir à compter de 17 h.

DEUX RESTOS:

• 120, boul. René-Lévesque Ouest (coin Cartier) • 523-8777
• 3121, boul. Hochelaga, Sainte-Foy • 658-4415

www.jaunetomate.com

Nous avons de très beaux logements
disponibles immédiatement!

Hâtez-vous!

Résidence pour préretraités et retraités autonomes

Le Manoir

Au cœur de la vie, au cœur de l'action!

649-1324

www.manoirleflandre.com

125, Benoît XV, Québec (Qc) G1L 2Y9

Face à l'Hôpital Saint-François-d'Assise

Bouquet Ourson
Ghirardelli
de TelefloraMarquez
des points!Et des bons...
C'est gagné avec les
bouquets-cadeaux Teleflora.Bouquet Roses et
chocolat de Teleflora

La Saint-Valentin est le samedi 14 février.

CHARLESBOURG

Atelier Du Fleuriste
Dumont
7860 Henri Bourassa
(418) 623-3943Centre Jardin
Paradis, Inc.
1100 Boul St. Joseph
(418) 626-9940

QUÉBEC

McKenna/Mme S.
Lahaye, Ltd.
1027 31e Avenue
(418) 524-4613Québec Fleuriste
(Sg) Inc.
1622-1re Avenue
(418) 524-1196

STE-FOY

Fleuriste
La Pousse Verte
3280 Chemin Ste-Foy
(418) 659-3770

LE MONDE

Le démocrate Kerry ravit la Virginie et le Tennessee

Le général à la retraite Wesley Clark se retire de la course

■ FAIRFAX (AFP et AP) — Le sénateur John Kerry a remporté hier les primaires organisées en Virginie et dans le Tennessee, ses premières victoires dans le sud des États-Unis, ce qui met pratiquement hors jeu ses rivaux démocrates dans la course à la Maison-Blanche.

En fin de soirée, le général à la retraite Wesley Clark prenait la décision de se retirer de la course. Il l'annoncera officiellement aujourd'hui, à Little Rock. Cette double victoire dans le Sud, écrasante en Virginie, pourrait sceller le sort des rivaux du sénateur du Massachusetts et confirmer plus avant sa dimension nationale.

Le sénateur du Massachusetts, 60 ans, a remporté jusqu'à présent 12 des 14 États où les démocrates ont organisé des primaires et caucus en vue de désigner leur candidat qui affrontera le républicain George W. Bush lors de la présidentielle du 2 novembre.

En Virginie, après dépouillement de 99% des bulletins, Kerry a obtenu 52% des voix devant Edwards, 27%,

Clark, 9% et Dean, 7%. Dans le Tennessee, Kerry devance, avec 41%, Edwards (26%) et Clark (23%), tandis que Dean ne récolte que 4%, selon des résultats presque complets. Interrogé par CNN, Edwards n'a pas rejeté, comme dans le passé, une éventuelle candidature à la vice-présidence. L'ancien commandant des forces de l'OTAN n'a quant à lui fait aucune allusion à un retrait de la course.

« John Kerry est désormais un candidat d'envergure nationale. C'est le seul candidat qui a prouvé qu'il était capable de gagner partout », a estimé Larry Sabato, un politologue de l'Université de Virginie.

Ces deux États n'étaient pas gagnés d'avance pour Kerry, *yankee* pure souche. La Virginie n'a jamais voté en

faveur d'un candidat démocrate à la présidence depuis Lyndon Johnson en 1964. En 2000, le Tennessee avait voté contre un enfant du pays, le démocrate Al Gore, et lui avait préféré Bush. Ces nouvelles victoires de John Kerry interviennent à un moment où le président Bush est pris dans une polémique portant sur ses obligations militaires durant la guerre du Vietnam.

Devant Kerry, héros médaillé de ce conflit, Bush a été contraint d'apporter la preuve de ses états de service sous la forme de relevés de solde remontant à cette même époque.

Bush, 57 ans, avait évité de combattre pendant la guerre du Vietnam en s'engageant en 1968 comme pilote de chasse dans la Garde nationale.

Son assiduité à ce programme de réservistes a été mise en doute par des démocrates qui lui opposent l'héroïsme avéré de Kerry et de Wesley Clark, également un ancien du Vietnam.

Bush a débuté son service au sein de la Garde nationale du Texas en mai

1972. Selon les documents publiés par la Maison-Blanche, Bush a reçu 56 points pour son service entre mai 1972 et mai 1973 et 50 points, le minimum annuel requis, entre mai 1973 et mai 1974.

« Ce n'est pas moi qui ai créé ce problème. Ce n'est pas mon bilan et je n'ai aucune question à poser à ce propos », a affirmé hier Kerry, qui veille systématiquement durant ses apparitions publiques à s'entourer d'anciens combattants du Vietnam, dont un qu'il a sauvé d'une mort certaine.

Sur quatre des cinq sondages le confrontant au président sortant, Kerry est donné gagnant avec une avance variant de un à sept points si la présidentielle du 2 novembre se déroulait maintenant.

Un dernier sondage CNN-USA Today, publié hier, fait cependant état d'une marge de 12 points en faveur de Bush. Le quotidien note qu'il a été

réalisé avant dimanche, jour de l'intervention du président sur la chaîne NBC où il a défendu sa décision d'intervenir militairement en Irak.

Howard Dean, 55 ans, qui n'a gagné dans aucun des 14 États déjà consultés, a plutôt préféré déployer d'importants moyens dans le Wisconsin en vue de la primaire qui s'y déroulera le 17 février. L'ancien favori pourrait tenter de « tenir » jusqu'au *Super Tuesday* du 2 mars, où 10 États se prononceraient, dont la Californie et l'État de New York.

Après le caucus du Maine, lundi, Kerry bénéficie de soutien de 315 délégués, Edwards, 85, Dean, 85, et Clark, 48. Un total de 4322 délégués doivent participer fin juillet à une convention démocrate à Boston, au cours de laquelle la nomination du candidat démocrate à la présidentielle sera officialisée.



George W. Bush, autour de 1972

EN BREF

RUSSIE

Rybkin réapparaît

■ MOSCOU — Ivan Rybkin, le candidat à la présidentielle russe qui avait disparu la semaine dernière, a refait surface hier en Ukraine, avant de rentrer à Moscou, se disant étonné de l'immense intérêt, voire de l'inquiétude, que sa disparition avait suscités. Il envisage désormais de retirer sa candidature. Cette disparition de cinq jours reste toutefois énigmatique dans la mesure où cet opposant déclaré au président Vladimir Poutine a fourni des explications peu convaincantes et contradictoires sur son absence en pleine campagne présidentielle. Dans une première version donnée lors de sa réapparition en Ukraine, le candidat avait parlé d'un voyage de repos et de détente, loin de la pression de la campagne présidentielle. Mais, de retour en Russie dans la soirée, le candidat a changé de version, laissant entendre en termes sibyllins que cette absence n'était pas le fait de sa propre volonté... (AP)

ÉTATS-UNIS

Permanent en Libye

■ WASHINGTON — Les États-Unis ont indiqué hier qu'un diplomate américain travaillait actuellement à plein temps à Tripoli, pour la première fois en près de 25 ans, marquant un nouveau pas dans le rapprochement en cours entre les deux pays. Ce diplomate travaille au sein de l'ambassade de Belgique, qui assure la représentation des intérêts américains en Libye depuis 1980. Une normalisation des relations américano-libyennes est à l'ordre du jour depuis que la Libye s'est engagée, en décembre dernier, à abandonner tout programme d'armes de destruction massive, à la suite de plusieurs mois de négociations secrètes avec Washington et Londres. (AFP)

L'arsenal d'un ado

■ WOODBRIDGE, Virginie — Un adolescent de 14 ans qui avait écrit qu'il voulait faire sauter son collège avait installé un arsenal et un atelier de fabrication de bombes dans sa chambre. Lors d'une perquisition à son domicile, les policiers ont retrouvé des fusils à pompe, des fusils d'assaut, des jumelles, des armes de poing, des couteaux, des munitions et des bidons de poudre à canon. La plainte d'un autre collègue âgé de 16 ans qui avait été menacé par l'adolescent armé a permis la découverte de l'arsenal. (AP)

AFRIQUE DU SUD

Jeté aux lions

■ JOHANNESBURG — Un ouvrier agricole a été dévoré par des lions en Afrique du Sud, après avoir été jeté en pâture aux fauves par son ex-employeur. Mark Crossley, 35 ans, patron d'une ferme d'élevage d'animaux sauvages, a été inculpé de meurtre hier par un magistrat de Phalaborwa, ainsi que trois de ses employés. D'après des témoignages recueillis, Nelson Shisane, 38 ans, est revenu début février récupérer ses effets sur la ferme d'où il avait été licencié fin 2003 après une querelle avec son patron. Shisane a alors été agressé et roué de coups. Il aurait ensuite été ligoté et transporté au Mokwalo White Lion Project, où il a été jeté par-dessus un grillage dans l'enclos aux lions. (AFP)

INSURRECTION EN HAÏTI



Haïti reprend trois villes du Nord

CAP-HAÏTIEN (AP, AFP et PC) — L'ONU craint une grave crise humanitaire alors qu'Haïti s'enfonce dans la plus violente contestation jamais opposée au président Jean-Bertrand Aristide. Ses partisans dressaient des barricades enflammées hier pour contenir l'insurrection dans une dizaine de villes de l'Ouest et du Nord, qui a déjà fait au moins 42 morts.

A Cap-Haïtien, deuxième ville du pays avec plus d'un demi-million d'habitants, des tirs ont résonné dans la nuit. Les pro-Aristide ont incendié un restaurant et plusieurs étals de partisans de l'opposition, des hommes aux lunettes noires contrôlaient les barrières de voitures renversées, de détritus et de pneus enflammés.

Selon des responsables, la police, assistée de miliciens pro-Aristide, a repoussé les insurgés à Dondon, localité située à une vingtaine de kilomètres de Cap-Haïtien, sur la côte nord. Les maisons de neuf opposants y ont été incendiées, selon Radio Vision 2000.

Dans la nuit, après des combats sporadiques, la police a aussi repris le contrôle de Saint-Marc, à 70 km à l'ouest de Port-au-Prince, et de sa voisine, Grand-Goave. À Saint-Marc, au moins trois personnes ont été tuées. Le cadavre d'un homme, sans tête, y

gisait sur le bord de la route. Avec Dondon, Saint-Marc et Grand-Goave, les forces pro-Aristide ont donc repris trois des 11 villes tombées ces derniers jours aux mains des insurgés.

La situation insurrectionnelle aggrave encore le sort de 270 000 personnes, qui ne survivent que grâce à l'aide alimentaire, actuellement bloquée à Port-au-Prince.

La majorité des huit millions d'Haïtiens, sans emploi régulier, survivent avec moins d'un dollar par jour. La situation est encore pire dans le Nord, où 25 000 personnes n'ont plus rien après les inondations de décembre qui ont détruit les récoltes.

L'insurrection a débuté jeudi, aux Gonaïves, quatrième ville du pays, lancée par l'ex-Armée cannibale, milice pro-Aristide passée à l'opposition après l'assassinat de son chef. L'opposition à Aristide tente aujourd'hui de prendre ses distances vis-à-vis des bandes armées qui font la loi.

Des missions de l'ONU sont arrivées hier. Mais Ottawa imite Washington, qui a confirmé hier qu'aucune intervention militaire américaine en Haïti n'était en préparation. Rappelons que la présence de Casques bleus canadiens dans le pays antillais, en 1997, avait été un échec.

Raz-de-marée à Paris pour défendre la laïcité

■ PARIS (AP et AFP) — Enterrant leurs querelles sémantiques, les députés français de la majorité et de l'opposition ont massivement adopté, hier, en première lecture, par 494 voix contre 36, le projet de loi sur la laïcité qui interdit le port de signes religieux « ostensibles » dans les écoles, collèges et lycées publics à compter de la rentrée scolaire de septembre. Un projet jugé « islamophobe » par ses détracteurs en France et à l'étranger.

Un succès inespéré pour le premier ministre Jean-Pierre Raffarin, qui peut escompter que ce large vote donnera de la force à un texte dont l'application s'annonce délicate.

Il faut dire que les choses n'étaient pas gagnées d'avance. Pour ramener au bercail ses propres députés gagnés par le doute, l'UMP a parfois gonflé la menace d'une dérive intégriste en pre-

nant argument des manifestations « pro-voile » des semaines passées. Au final, l'honneur est quasiment sauf puisque seuls 12 chiraquiens ont voté contre et 17 se sont abstenus, dont Édouard Balladur.

Le Parti socialiste aura également fait planer le suspense jusqu'au bout. Farouche partisan d'une loi, il faisait cependant un *casseu belli* du rempla-

cement du terme « ostensible », jugé ambigu, par « visible ». Habile, le gouvernement a arraché son soutien en acceptant trois amendements : l'un prévoit que la loi sera examinée au bout d'un an pour introduire le mot « visible » si les contentieux sont trop nombreux ; un autre incite les chefs d'établissement au dialogue avant toute sanction. Mais pas question de donner un blanc-seing. Ce « oui » se veut « exigeant » et « vigilant », a prévenu le patron du groupe PS.

Pas convaincus par les arguments du gouvernement, les députés UDF se sont partagés entre vote pour et abstention (dont François Bayrou). Les deux tiers des communistes ont fait barrage à la loi. Enfin, deux des trois députés Verts ont voté contre.

Après des débats marathons qui ont vu défiler la bagatelle de 120 orateurs à la tribune de l'Assemblée pendant plus de 20 heures, le gouvernement n'a accordé que deux jours aux sénateurs, les 2 et 3 mars, pour examiner le texte. Un texte qui serait adopté si aucune modification n'est apportée par la Haute assemblée.

Le projet de loi prévoit que « le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit » dans les écoles publiques. Seront donc bannis le foulard islamique, la kippa et la croix de « dimension manifestement excessive ». Les bandanas seront aussi proscrits s'ils sont portés pour afficher sa foi et pas dans un but esthétique.

Attentat en Irak : 55 morts

■ ISKANDARIYAH, Irak (AP et AFP) — Nouvel attentat suicide meurtrier en Irak. Une voiture piégée a explosé hier devant un poste de police d'Iskandariyah, à une cinquantaine de kilomètres au sud de Bagdad, devant lequel des dizaines de postulants faisaient la queue. On a fait état d'au moins 55 morts et 67 blessés, des civils irakiens pour la plupart.

« Ce bilan pourrait s'alourdir », a déclaré le directeur de l'Hôpital général d'Iskandariyah, Razaq Jabbar. « Il y a des morceaux de corps qui n'ont pas encore été identifiés. Et d'autres corps pourraient être prisonniers sous les décombres. »

Selon le colonel Abdoul Rahim Saleh, chef de la police locale, le conducteur d'une camionnette rouge a fait sauter sa charge explosive alors qu'il passait devant le bâtiment. La 82^e division aéroportée américaine a bouclé le secteur, empêchant la presse d'y accéder.

L'explosion, de très forte puissance, a secoué vers 9 h 15 cette ville à majorité chiite, détruisant une bonne partie du poste de police. Les rues environnantes étaient recouvertes de débris, briques, pièces de fer tordues, voitures détruites, vêtements déchiquetés...

« C'était le jour où venaient postuler les nouvelles recrues. Ils étaient des dizaines à attendre », a expliqué un policier, Wissam Abdoul-Karim. Selon le médecin, certaines des victimes sont des policiers, mais la majorité sont des candidats à l'embauche ou des passants. Selon un responsable, « l'auteur ne peut être qu'un étranger, car l'opération a visé uniquement des civils irakiens ».

Quelques heures après l'attentat, la colère s'est emparée d'Iskandariyah, à la suite des rumeurs attribuant l'explosion à une roquette américaine. La police a tiré en l'air pour disperser des dizaines de manifestants devant le poste de police. « Non, non à l'Amérique, les policiers sont des traîtres. C'est un crime des Américains, pas des sunnites, pas des chiites », criait la foule.

Par ailleurs, à Bagdad, quatre poli-

ciers irakiens, dont un commandant, ont été tués hier dans une embuscade dans le quartier Baladiyat, a annoncé le ministère de l'Intérieur dans un communiqué. Les assaillants ont réussi à prendre la fuite.

604 POLICIERS TUÉS

Selon le chef de la police irakienne, 604 policiers ont été tués dans des attentats ou au cours d'opérations contre la criminalité depuis que ce corps a été reconstitué par les forces de la coalition, après la chute du régime de Saddam Hussein, en avril 2003.

Enfin, près de la ville de Mouqadiyah, au nord-est de Bagdad, des soldats américains ont tué, lundi soir, 10 Irakiens armés qui préparaient apparemment une embuscade, a rapporté hier le commandement américain dans un communiqué.

Les soldats américains ont retrouvé près des corps cinq fusils d'assaut AK-47, quatre lance-grenades, cinq grenades autoprojetées, deux mitrailleuses, deux grenades et une paire de lunettes à vision nocturne.

L'attentat le plus meurtrier de ces derniers temps a eu lieu le 1^{er} février à Irbil, dans le nord : deux kamikazes s'étaient fait sauter aux sièges des deux principaux partis kurdes, entraînant plus d'une centaine de personnes dans la mort.

Entretemps, la mission d'experts de l'ONU chargée d'étudier s'il est possible d'organiser des élections générales avant le 30 juin a rencontré hier des experts électoraux internationaux et des membres de la société civile irakienne, a indiqué son porte-parole. « Nous avançons selon nos plans », a déclaré ce porte-parole, Ahmad Fawzi.

IMAGERIE PAR
RÉSONANCE
MAGNÉTIQUELes cliniques
privées sont
là pour rester

MONTREAL (PC) — Si Ottawa s'oppose à ce que des cliniques privées fassent payer des patients pour leur fournir un test de résonance magnétique plus rapidement, il n'a qu'à donner plus d'argent aux provinces, affirme le ministre québécois de la Santé, Philippe Couillard.

« Venant du gouvernement fédéral, il est très difficile de commenter cet aspect des listes d'attente sans que le portefeuille suive la parole », a indiqué le ministre hier en entrevue téléphonique. M. Couillard commentait un article du *Globe and Mail* citant une lettre que lui avait envoyée l'ex-ministre fédérale de la Santé, Ann McLellan, l'été dernier.

« L'accès préférentiel aux services de santé fondé sur la capacité de payer des personnes constitue un problème grave car il mine la confiance des Canadiens et des Canadiennes dans leur système de santé public. Si une personne accède plus rapidement à un service médicalement nécessaire en payant pour ce service, elle accède (...) à tous les traitements dont elle aura besoin dans le système public durant cet épisode de soins », écrivait l'ex-ministre à M. Couillard.

Les appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM) fournissent des images de l'intérieur des organes qui permettent des diagnostics très précis. Au Québec, 40 % de ces appareils appartiennent au secteur privé, la proportion la plus élevée au Canada. Comme les listes d'attente des hôpitaux dépassent souvent les six mois, plusieurs patients acceptent de verser plusieurs centaines de dollars à une clinique privée pour subir leur test rapidement.

« La solution n'est pas de retirer cette capacité-là du réseau, parce que ces patients-là ont quand même leurs examens. C'est de s'assurer que la population retrouve un accès comparable », dit M. Couillard.

Québec installera 18 machines dans les hôpitaux d'ici la fin de l'an prochain, ce qui raccourcira les listes d'attente, affirme-t-il.

Un bras robotisé
suture un cœur

■ LONDON, Ont. — Un homme est devenu la première personne au Canada à subir avec succès une intervention chirurgicale à une valve mitrale du cœur avec un bras robot. Selon le Dr Alan Menkis, l'opération, qui a eu lieu vendredi et qui a duré quatre heures, est la première du genre au Canada. « C'était vraiment merveilleux », a déclaré le Dr Menkis, qui a manipulé le bras robot, surnommé da Vinci, par le biais d'un ordinateur. Quand j'ai eu fini, tout le monde dans la salle d'opération s'est mis à applaudir. » Les interventions robotisées aux valves du cœur sont possibles dans 41 sites de la planète. Quant au patient, Ken Wightman, il se remet normalement de sa contribution historique aux annales médicales canadiennes. (PC)

Un petit mot pour le grand sage

Des citoyens couchent sur papier leur respect et leur gratitude pour Claude Ryan

SIMON BOIVIN

SBoivin@lesoleil.com

De leur plus belle main d'écriture, des citoyens de différents horizons sont venus coucher sur papier, hier, leur gratitude et leur respect pour Claude Ryan et son engagement envers le Québec.

En milieu d'avant-midi, dans l'hôtel du Parlement, le registre ouvert à la mémoire du défunt journaliste et homme politique avait recueilli une vingtaine de témoignages de condoléances. Il n'a pas été possible de savoir combien de citoyens étaient passés en fin de journée.

Entre la gerbe de lys déposée près du registre et le portrait noir et blanc de M. Ryan, Étienne Tétault, de Sainte-Foy, a pris la plume pour saluer une dernière fois celui qu'il a connu en 1958. « L'annonce de sa maladie m'a grandement attristé, explique M. Tétault, qui était directeur du collège classique des Jésuites au Manitoba lorsqu'il a rencontré M. Ryan grâce au mouvement Jeunesse étudiante catholique. Il était un homme grandement respecté qui m'a éclairé par ses conseils, autant sur le plan professionnel que spirituel. »

Ne pouvant se déplacer à Montréal pour assister aux obsèques, vendredi, à la basilique Notre-Dame, M. Tétault, qui a également travaillé avec M. Ryan au ministère de l'Éducation en tant que fonctionnaire, tenait à lui rendre hommage. « Il portait toujours une attention particulière aux plus faibles, souligne M. Tétault. Et il était jaloux de sa liberté. On avait été impressionné, un jour, lorsqu'il avait lancé à l'archevêque de



M. Jean-Jacques René, de Lévis, a signé le registre hier. Les citoyens peuvent faire de même aujourd'hui et demain.

Saint-Boniface, pendant un débat: "Maudit, ça n'a pas d'allure ce que vous dites là." Il n'avait peur de personne. »

Lecteur assidu des éditoriaux de Claude Ryan du temps où il dirigeait *Le Devoir*, le Lévisien Jean-Jacques René s'est aussi déplacé pour écrire un mot dans le registre. « Il a été tellement présent dans la vie du Québec, souligne-t-il. Il a pris part à l'évolution de la société. Je n'étais pas nécessairement toujours d'accord avec ce qu'il écrivait, mais il permettait toujours d'approfondir nos connaissances. Je ne me serais

pas dérangé aujourd'hui pour un politicien qui ne m'inspirait pas le respect. »

Ex-député péquiste de La Peltre, Michel Côté a également profité de son passage à l'Assemblée nationale pour laisser un message à l'intention de la famille de M. Ryan. « J'ai toujours été frappé par la pertinence de ses écrits, admet-il. C'est quelqu'un qui aura laissé sa marque, particulièrement au *Devoir*. Il était juste et s'imposait une impartialité. »

Au parlement, les fleurdélisés étaient en berne, hier, comme la veille, et ils le

resteront jusqu'aux funérailles nationales de l'ancien chef du Parti libéral du Québec, vendredi. En mémoire de l'homme, la Tribune de la presse parlementaire de Québec a suggéré que la salle de conférences de presse de la colline parlementaire porte dorénavant le nom de salle Claude-Ryan.

Le registre restera accessible, aujourd'hui et demain, entre 8 h et 16 h, à l'hôtel du Parlement, par la porte de la Famille-Amérindienne. Il est aussi possible de s'y inscrire par Internet au www.protocol.gouv.qc.ca.

Ici au Canada

Votre clé pour profiter de super tarifs
du week-end et skier à Tremblant.

Offre spéciale
du week-end
à Montréal et Québec
Voiture compacte
25⁹⁹\$
par journée du week-end
Citez le code LIFT

Obtenez un billet de remontée gratuit à Tremblant lorsque vous louez une voiture ce week-end. Nos super tarifs commencent à 25,99 \$ par journée du week-end, pour une voiture compacte, kilométrage illimité compris. Que vous soyez adepte ou non de ski, vous pouvez tirer parti de nos super tarifs du week-end. Il suffit de mentionner le code «LIFT» lors de votre réservation. Appelez votre agent de voyages ou Hertz directement, au 1 800 263-0678, ou encore visitez le site hertz.ca.



tremblant.ca

Hertz loue des Ford et d'autres grandes marques. (0104) CAN

POUR VOTRE INFORMATION : Les tarifs sont offerts pour une prise en charge des véhicules, sous réserve des disponibilités, aux comptoirs et bureaux participants de Montréal et Québec jusqu'au 31 mars 2004, pourvu que les réservations aient été faites dans les sept jours à compter d'aujourd'hui. Il faut réserver à l'avance à l'aide du code tarifaire «LIFT». Les disponibilités sont limitées. Les jours fériés sont exclus et d'autres périodes d'interdiction s'appliquent. Des tarifs spéciaux du week-end sont offerts pour les voitures compactes et de plus gros modèles. Les tarifs du week-end sont en vigueur pour les locations commençant à midi, le jeudi, et se terminant au plus tard à 23 h 59, le lundi suivant, à défaut de quoi des tarifs plus élevés s'appliqueraient. Les locations commençant le jeudi doivent être d'au moins deux jours. Selon le lieu de location, les frais suivants peuvent s'appliquer : frais d'immatriculation de véhicule (FIV) variant de 0,32 \$ à 1,15 \$ par jour, recouvrement de la surtaxe de climatisation de 0,71 \$ par jour, recouvrement des frais de concession d'aéroport pouvant aller jusqu'à 15,44 \$ par période de location. Les surtaxes gouvernementales, les taxes, les remboursements de taxe et les services facultatifs, dont le ravitaillement en essence et les frais pour conducteur supplémentaire, sont en sus. L'exonération facultative en cas de perte ou de dommages (EPD) est offerte à 29,95 \$ par jour ou moins, vérifiez si votre police d'assurance automobile vous assure une telle protection. Les critères standard relatifs à l'âge, aux conducteurs et au crédit, les modalités de location et les restrictions de retour en vigueur au lieu et au moment de la location s'appliquent. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre ou promotion ni aucun autre rabais. Hertz est une marque utilisée avec l'autorisation du propriétaire inscrit. Limite d'un billet de remontée gratuit par location admissible jusqu'à épuisement des stocks. Le billet de remontée à Tremblant est valide jusqu'au 18 avril 2004. Les modalités relatives à l'offre de billet de remontée gratuit sont publiées sur le site hertz.ca. Vous pouvez également vous renseigner en téléphonant à Hertz, au 1 800 263-0678 ou en communiquant avec le bureau Hertz de votre localité.

Hertz
hertz.ca

Plus d'idées de voyage?

Visitez www.voyagecanada.ca/coop

1 888 456-5555

Une généreuse nature



Apéro en amoureux

Entrées

Terrine d'asperge au caramel
de vinaigre balsamique
Consommé de volaille
à l'huile de truffe noire

Les plats

Salade tiède de magret de canard
à l'orange sanguine et foie gras
ou
Rôti de bœuf Angus au fromage
de chèvre et marsala
ou
Filet de doré de lac légèrement
rôti au beurre émulsion et huile de
poivron
ou

Raviolis maison aux champignons,
épinards et ricotta au pesto frais
et noisettes torréfiées

Pré-dessert

Granité au café

Dessert

Mousse framboise et bavaroise
à la vanille
Biscuit aux amandes
Café, thé ou espresso
Digestif
Grappa ou marsala
Pour deux cœurs

50\$

Service de traiteur

647 0000 296, St Joseph Est

ÉDITORIAL

Président et Éditeur ALAIN DUBUC
Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR
Directeur de l'édition JEAN-MARC SALVET
Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

Honteux!

Les dérives, abus et détournements mis en lumière par la vérificatrice générale dans le dossier des commandites sont proprement scandaleux. Si l'actualité est souvent remplie d'intrigues montées en épingle, il ne fait aucun doute que cette fois, nous sommes bel et bien en face d'un véritable scandale politique. Dans cette histoire, le pire est que les fautes commises, loin d'être isolées, ont pris appui sur un système pensé et organisé de toutes pièces.

Le rapport de la vérificatrice, Sheila Fraser, est un récit d'horreurs. En fond de scène: le résultat serré du référendum de 1995 que le gouvernement Chrétien a transformé en obsession contre les souverainistes. Dans cette affaire, la fin a fini par justifier les moyens. Le désir d'accroître la visibilité du gouvernement fédéral au Québec a entraîné une orgie de dépenses. Un gaspillage éhonté de fonds publics pour lequel, comble de tout, le gouvernement d'Ottawa n'a même pas obtenu les services pour lesquels il a payé. Mais les voulait-il vraiment tous?



Jean-Marc Salvet

JMSalvet@lesoleil.com

Le plus troublant est que des millions de dollars ont été accordés pendant quatre ans à des firmes de communication en violation de toutes les règles d'attribution connues dans la fonction publique fédérale. Des sommes qui ne faisaient souvent que transiter chez des agences comme Groupaction, qui se prenaient de plantureuses commissions avant de renvoyer le chèque dans des sociétés d'État, des sociétés (comme Via Rail) à la recherche de fonds pour des opérations de visibilité...

La coupe est déjà pleine lorsqu'on sait que ces firmes de communication ont contribué à la caisse du Parti libéral du Canada ou mis l'épaule à la roue pendant des campagnes électorales. Mais elle déborde carrément lorsqu'on apprend que le système dénoncé par la vérificatrice générale a justement été mis en place pour leur verser des commissions! Il ne s'agit pas ici d'accuser par sous-entendus, mais de prendre en compte la possible ampleur de cette affaire.

Dans le contexte préélectoral que nous connaissons, il est évident que l'opposition à la Chambre des communes cherche à éblouir Paul Martin. Voilà pourquoi ce dernier se démène pour ériger un mur étanche entre son gouvernement et celui de Jean Chrétien. Tout a donc été mis en œuvre depuis quelque temps pour tenter de désamorcer ce que bien des libéraux qualifient depuis des mois de « bombe à retardement ».

Le 13 décembre, tout juste après avoir succédé à Jean Chrétien, Paul Martin a annoncé la fin du programme de commandites. Mais comme le passé ne s'efface pas, il ne pouvait pas en rester là. Dans les circonstances, la nomination d'un avocat-conseil chargé de recouvrer les sommes perdues est une bonne nouvelle, même si on peut avoir des doutes sur le résultat.

Le rapatriement d'Alfonso Gagliano de son poste d'ambassadeur au Danemark s'imposait. En tant qu'ancien ministre des Travaux publics, c'est lui qui avait la responsabilité du programme de commandites. Mais cet ex-lieutenant politique de Jean Chrétien au Québec peut-il être le seul à porter le chapeau? Difficile de croire que lui seul connaissait les ficelles du programme. C'est pour découvrir les zones d'ombre que l'enquête indépendante décrétée par Paul Martin est capitale. Il est impératif qu'elle établisse clairement la nature des liens entre les agences de communication et les responsables gouvernementaux, et qu'elle fasse le tour des responsabilités de chacun, même si la GRC (qui a aussi reçu des fonds) poursuit sa propre enquête.

Les pratiques mises au jour par la vérificatrice générale sont en soi très graves. Mais elles le sont aussi, et c'est important de le dire, à un autre niveau, plus insidieux mais tout aussi dévastateur. On pense ici à l'effet qu'elles ont sur la crédibilité de nos responsables politiques, déjà frappés d'un lourd discrédit.

Cette affaire a éclaté il y a deux ans et a déjà donné pas mal de grain à moudre à tous ceux qui voient un pourri en chaque politicien. Elle a conforté bien des idées reçues, comme c'est toujours le cas lorsque des hommes et des femmes politiques abusent des charges qui leur sont confiées par les électeurs. Mais comment, aujourd'hui, blâmer cette réaction?

L'indéfendable ne se défend pas.



CHRONIQUE POLITIQUE

Lutte contre le crime organisé

L'ancien premier ministre français de 1995 à 1997, Alain Juppé, président de l'UMP, plus proche conseiller et dauphin du président Jacques Chirac, vient d'être condamné par un tribunal à 18 mois de détention avec sursis et surtout à 10 ans d'inéligibilité à toute charge publique. Il a fait appel de sa condamnation et le nouveau procès n'aura lieu que dans un an. L'inéligibilité n'est toutefois pas compressible. Juppé abandonnera en novembre prochain la présidence de l'UMP et le verdict rendu contre lui équivaut à la peine de mort politique pour le numéro deux français.

Les malversations prouvées concernant Alain Juppé sont pourtant vénielles. Secrétaire du RPR (Rassemblement pour la république) et adjoint du maire de Paris, Jacques Chirac, il a couvert le paiement de salaires pendant quelques mois à sept militants du RPR pour des emplois fictifs à la mairie de Paris. L'homme politique de 58 ans a fait l'objet de procédures en vertu de la loi dite de la moralisation de la vie politique, votée en 1995, un pendant de notre loi québécoise sur le financement des partis politiques et des règles sur les dépenses électorales, qui ouvre sur des procédures en vertu du Code pénal. Juppé est devenu un bouc émissaire pour avoir fermé les yeux sur une pratique qui était pourtant assez répandue, dit-on, au sein de différentes formations politiques. D'autres feront valoir qu'Al Capone a été pris pour de simples fraudes fiscales et non pour le massacre de la Saint-Valentin et que la faute pour laquelle il a été accusé n'était qu'un

symptôme du financement occulte du RPR.

Quoi qu'il en soit de ce côté, Alain Juppé, qui se destinait à la présidence, est aujourd'hui décapité pour bien peu concrètement, dans un pays où les mœurs politiques ont été réputées être profondément pourries pendant des décennies. Le sort réservé à Juppé en France tranche radicalement avec ceux de nos politiciens fédéraux ou québécois impliqués dans des opérations malodorantes, dont la gravité n'a pourtant aucune commune mesure. Le rapport déposé hier par la vérificatrice, Sheila Fraser, devrait provoquer une réflexion poussée à ce sujet et des actions correctrices vigoureuses.

Il est pour le moins inquiétant que les enquêtes policières sur des malversations politiques, le favoritisme à l'endroit d'amis du régime et les fraudes qui s'ensuivent, ou le trafic d'influence au sens même du Code criminel, pratiqué systématiquement par de nombreux pseudo-démocrates qui ne sont dans les faits que des intermédiaires parasitaires, ne conduisent à peu près jamais à des poursuites judiciaires et à des condamnations criminelles. Dans les pires des cas, à Québec comme à Ottawa, les ministres concernés et imputables sont déplacés latéralement ou nommés à d'autres fonctions, dans des postes non électifs.

Au Québec, des pas de géant ont été faits avec l'adoption de la Loi sur le financement des partis politiques sous René Lévesque (le fédéral effectue un rattrapage tardif) et l'épuration des règles pour l'attribution des contrats gouvernementaux. Politiciens et fonctionnaires s'ingénient maintenant à les contourner sur une

grande échelle. L'Assemblée nationale a aussi voté à l'unanimité, à la fin du régime Landry, une loi pour encadrer le lobbying, à la suite de révélations qui ont conduit à la démission du ministre Gilles Baril, accusé de favoritisme sur la place publique. Ce dernier est alors devenu représentant spécial d'Hydro-Québec en Amérique du Sud! Les lobbyistes ont été ciblés par la loi alors que les politiciens se lavaient les mains une fois de plus de toute responsabilité. Ils devenaient presque des victimes!

À Ottawa, des centaines de millions de dollars ont été dilapidés à travers des contrats attribués à des consultants, amis du régime, sans qu'aucun politicien n'ait encore eu à défilé devant un juge. Les enquêtes policières ont été concentrées sur des hauts fonctionnaires et des dirigeants de firmes de communications. Dans cette affaire comme dans plusieurs autres scandales précédents, les policiers avaient théoriquement toute latitude pour examiner le rôle des élus et dirigeants du Parti libéral du Canada. Pas plus dans les cas de politiciens fédéraux que québécois, des accusations n'ont été portées contre des ministres à la suite de malversations depuis des temps immémoriaux. Prétendra-t-on qu'ils sont tous blancs comme neige et que tous ces scandales ne sont que le fruit d'un laxisme dans l'appareil administratif? Le véritable nettoyage des mœurs politiques viendra d'exemples donnés par les tribunaux. Le Code criminel permet déjà de gros coups de balai. La prison et l'opprobre auraient sûrement plus d'effet dissuasif que des nominations partisans et des parachutes dorés. Pour cela, il faut d'abord restaurer cependant l'indépendance des corps policiers et de l'appareil judiciaire du pouvoir politique. Nous n'aurions alors pas besoin de commissions d'enquête.



J.-Jacques Samson

JJSamson@lesoleil.com

ANALYSE

Le mythe des aliments biologiques

Sylvain Charlebois

Candidat au doctorat en administration de l'Université de Sherbrooke, l'auteur est chercheur en sécurisation et en distribution alimentaire.

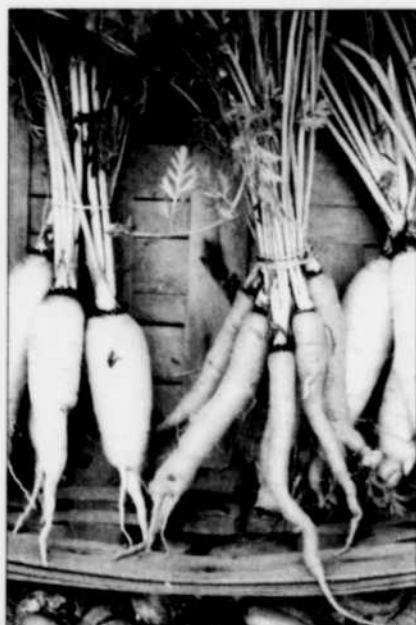
La vente de produits biologiques fait partie de la plupart des stratégies marketing de multinationales en agroalimentaire. Les origines modestes des produits biologiques, de petites fermes familiales, ont su entretenir le mythe des aliments biologiques. L'industrie est, depuis lors, dominée par une poignée de grands conglomérats industriels qui profitent de la présente irruption de produits à « valeur ajoutée », et ceci pour le consommateur friand d'une bonne santé alimentaire. En Californie, où la production biologique a une longue d'avance sur la production québécoise, ce segment de marché totalise des ventes annuelles de 400 millions \$US au détail, et la moitié proviennent de cinq entreprises seulement, des noms de marque comme Archer Daniels Midland, Gerber, Heinz et même Nike (pour le coton biologique).

Mais c'est en considérant les pratiques managériales de l'industrie biologique que l'on s'aperçoit que les producteurs gèrent manifestement une

difficile réalité. Ceux-ci sont obligatoirement contraints de ne pas vaporiser les plantes de fertilisants industriels ou de pesticides synthétiques. En parallèle, ces producteurs doivent épandre du fumier dans les champs, stimulant davantage la prolifération des bactéries, notamment l'E. coli, un micro-organisme potentiellement mortel pour l'humain.

Aux États-Unis, une étude du Center for Global Food Issues, publiée l'an dernier, démontre que 8 % des cas de E. coli émanent de la consommation de produits biologiques, même si à peine 1 % des aliments sur le marché sont de nature biologique. Plus alarmant, le premier cas de vache folle en Allemagne provenait d'un abattoir spécialisé en viande bovine biologique.

Les propriétés les plus inquiétantes de la production biologique sont la non-viabilité et le manque de durabilité de ce type d'agriculture. Croire que le monde entier peut vivre de l'agriculture biologique est une utopie. D'ailleurs, Noman Borlaug (Nobel 1970, innovations agroalimentaires), disait qu'il était impossible de nourrir plus de quatre milliards d'habitants avec une diète exclusive d'aliments biologiques. En 2050, neuf milliards



Jusqu'ici, aucune juridiction n'a pu affirmer qu'un aliment biologique était plus sain pour les consommateurs qu'un aliment transgénétique.

d'habitants se nourriront et dépendront de la capacité agraire des terres. Dans un contexte de rareté des

ressources naturelles, les aliments transgénétiques nous procurent une performance inouïe en matière de rendement. La production biologique est encore inefficace à ce chapitre.

En outre, l'approvisionnement en fumier, indispensable à la production biologique, peut également devenir un problème. On compte environ un milliard de bovins dans le monde; or, il faudrait l'augmenter de 800%! Les écologistes devraient se centrer sur les véritables enjeux de ce type d'agriculture plutôt que de se limiter à propager les principes d'un idéal irrationnel. L'importance d'un tel débat est sans précédent, et ses répercussions cruciales pour nous tous.

La consommation des aliments biologiques n'est pas sans risques. Jusqu'ici, aucune juridiction n'a pu affirmer qu'un aliment biologique était plus sain pour les consommateurs qu'un aliment transgénétique. Contrairement à ce que des groupes d'intérêt avancent, aucune étude scientifique, sanctionnée par une organisation fiable, n'en a fait la preuve. Dès lors, vu l'information restrictive que nous détenons actuellement sur les risques inhérents que pose la consommation d'aliments transgénétiques, la vigilance est de mise. Le

dossier des aliments transgénétiques s'intègre définitivement au volet de la sécurisation alimentaire.

Par la force des choses, il faut d'emblée vanter les vertus des aliments biologiques, puisque les consommateurs ont le droit de prendre des décisions sanitaires informées. Mais avant tout, condamner les bienfaits des aliments transgénétiques est tout simplement prématuré. La continuation des recherches scientifiques sur les deux types d'aliments, tant biologiques que transgénétiques, afin d'appréhender les véritables risques et ramifications à long terme, est nécessaire. Les bienfaits d'un équilibre de l'offre alimentaire dépendent tout de même d'une distribution équitable des subventions agricoles entre les deux types d'agriculture. Mais avant d'atteindre cet équilibre, les consommateurs sont-ils prêts à débours davantage pour s'alimenter en produits biologiques? Cela reste à voir. En attendant, le choix est simple: les protagonistes de la chaîne alimentaire doivent maintenir leur stratégie d'offrir aux consommateurs un équilibre alimentaire profitable pour toutes les filières. C'est un idéal plausible, mais sur le plan politique, la route pour y arriver s'annonce périlleuse.

OPINIONS

CARREFOUR DES LECTEURS

La conscience et la politique!

Claude Ryan a péché contre sa conscience lorsqu'il a décidé de faire de la politique active. Cet homme à la droiture exemplaire, à l'opinion sincère, aux conseils éclairés, s'est transformé en politicien de niveau bien ordinaire, et quelques fois même un peu démagogue, lorsqu'il est devenu chef du Parti libéral du Québec. Autant cet homme était à citer en exemple d'objectivité comme éditorialiste ou lorsqu'il était invité à commenter l'actualité, autant il m'a déçu comme chef de parti. Je devine que sa carrière politique l'a très peu satisfait. Personnellement, j'aurais préféré garder un souvenir différent de cet homme.

Jacques Letendre
Drummondville

Un grand Québécois

Claude Ryan m'a permis de développer un sens critique des affaires politiques quand je le lisais dans *Le Devoir*, durant mes années de cégep. Il apportait un point de vue non partisan aux grands débats de l'heure. Il faut bien dire que je m'alimentais à l'époque, à même *Le Jour*... pas trop partisan. Merci Monsieur Ryan. Vous étiez un grand Québécois même si je souhaitais que vous soyez indépendantiste.

Pierre Bertrand
Outremont

L'angélisme de Ryan

Claude Ryan a semé la confusion au Québec, permettant ainsi à Pierre Elliott Trudeau de mentir *de facto* sinon *de jure* aux Québécois. Claude Ryan a laissé entendre qu'un NON au référendum de 1980 pouvait assurer le respect de l'originalité politique du Québec. Dans cette foulée, Pierre Trudeau a promis ce changement, puis en a constitutionnellement rayé la possibilité. À ce titre, Claude Ryan a manifesté de l'angélisme intellectuel et de la sottise politique.

Georges Allaire
La Pocatière

Naïf, honnête, mais...

Claude Ryan, une personne capable d'analyser une situation qui ne l'implique pas, dans le journalisme. Une personne dépassée par les situations quand il baigne dans l'action. Son honnêteté et sa franchise prévisibles le rendaient vulnérable face à ses adversaires, à ses collègues. Une personne naïve qui a permis au fédéral (Trudeau, Chrétien et Martin) de bernier le Québec. Son passage en politique a contribué à rendre plus difficile le chemin vers la souveraineté, permettant au fédéral de se désengager progressivement du financement de notre système de



M. Ryan rencontrait le maire Jean-Paul L'Allier en 1991 à Québec.

santé; il a ouvert la porte au déséquilibre fiscal entre le fédéral et les provinces.

Une bonne personne mais avec des convictions des années 50. Il aurait eu avantage à évoluer, à devenir plus stratégique. Sa nature lui a joué des tours, nous a joué des tours. Qu'il repose en paix. Mes sincères condoléances à la famille Ryan.

Paul Laberge
Québec

Trudeau et Ryan

Pierre Elliott Trudeau et Claude Ryan avaient chacun un handicap opposé: pour l'un, l'écrit, pour l'autre, la parole. On résistait mal au charisme de Trudeau. Il faisait acteur de cinéma, dandy, charmeur...

Mais quand on lisait ses écrits, on découvrait le peu de profondeur de sa pensée, ses contradictions, sa paresse intellectuelle. Ryan, à l'opposé, sortait défiguré des écrans. Il faisait vieux curé, pisse-vinaigre... Il a été le mal-aimé de la télé. Mais quand on le lisait, on découvrait la profondeur de sa pensée, l'analyse soignée, la vigueur intellectuelle. Il aurait dû se contenter d'écrire et de confesser les grands de ce monde. Il aurait fait un bon pape.

Raynald Collard
Baie-Comeau

Les barrages existants

Je considère qu'Hydro-Québec manque le virage écologique si elle accepte de construire la centrale du Suroît à Beauharnois. Elle devrait délaesser les grands projets pour s'intéresser à récupérer le potentiel énergétique latent dans chaque région et favoriser le développement technologique des turbines. Elle qui consacre des millions de dollars en technologie peut certainement faire œuvrer le génie québécois vers des turbines plus efficaces.

On compte plus de 340 barrages au Saguenay-Lac-Saint-Jean et il y en a beaucoup dans toutes les régions. Il est possible de fabriquer de l'électricité à partir de nombre de ces barrages: plusieurs ont un potentiel électrique perdu! L'évaluation des impacts environnementaux y a déjà été réalisée dans bien des cas. En Europe, la part de l'énergie inutilisée sert à pomper l'eau du pied du barrage pour la remonter et ainsi la récupérer. Il y a bien d'autres solutions de recharge plus respectueuses de l'environnement comme l'énergie éolienne, solaire ou marémotrice.

Mario Dallaire
La Baie, Saguenay

S'il ne s'était pas avancé...

Je déplore vivement que plusieurs éléments sombres entourant ce décret gouvernemental restent encore dans la noirceur même si le gouvernement confie l'étude du projet de la centrale du Suroît à la Régie de l'énergie. Si le Parti libéral avait été véritablement prêt à gouverner comme il le prétendait, les ministres n'auraient pas été forcés de voter en toute hâte pour ce projet, mais auraient exigé des éclaircissements de la Régie, d'autant plus que le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, était à l'extérieur du pays afin de représenter la position environnementale du Québec envers le Protocole de Kyoto.

Le premier ministre dit que son parti obéit à la volonté populaire, mais, si tel était le cas, pourquoi n'a-t-il pas entendu le tollé de protestations contre les augmentations des tarifs d'électricité et de garderie? On peut en outre se demander quelle institu-

tion est habilitée pour voter le décret: le Conseil des ministres a-t-il été victime de pressions indues? Le gouvernement libéral demeure le premier responsable: qu'il ne se déculpabilise donc pas sur le dos d'Hydro-Québec! Le recours à la Régie de l'énergie ne doit pas lui servir à s'en laver les mains, comme s'il n'avait pas été élu pour gouverner. Mais il restera toujours que si le gouvernement n'avait pas avancé sur le projet du Suroît, il n'aurait pas eu besoin de reculer!

Brigitte Letarte
Québec

Le recul de Charest

Charest recule, titrait LE SOLEIL du samedi 7 février. Comme si c'était une mauvaise note pour le gouvernement! Avant les Fêtes, les syndicats décriaient le gouvernement qui, selon eux, n'écoutait pas le peuple. Pour les syndicats, «le peuple», c'est eux. Mais dans les faits, ils ne représentent qu'une partie du peuple et ils ne défendent que les intérêts de cette partie.

Dans le dossier du Suroît, le «vrai peuple» s'est manifesté et M. Charest a entendu. Et il a la sagesse de reconnaître qu'il a peut-être pris la mauvaise voie, et qu'il est donc approprié de revenir un peu sur ses pas pour se réorienter. Jean Charest a entendu le peuple, il a le courage de revoir sa décision. Tous les premiers ministres n'en font pas autant. Il mérite d'en être félicité.

L.-P. Milot
Québec

Croissance ou économies d'énergie

Dans le débat actuel sur «les pénuries prévisibles» d'électricité, il serait avisé d'axer les actions vers les économies d'énergie plutôt qu'un accroissement de puissance. Ainsi, j'ai pu observer quelques gaspillages énergétiques dans mon milieu. (Imaginez ces exemples à -20°C): quelqu'un fumait sa cigarette sous le ventilateur du poêle plutôt que dehors; lors d'un *party*, un groupe de jeunes a oublié la porte de la maison entrouverte; une personne m'a raconté «les plaisirs» d'utiliser un spa extérieur au mois de décembre.

À la succursale de la SAQ, les deux portes automatiques restent ouvertes 15 secondes à chaque passage. Le fait, rapporté à la gérante, ne m'a valu qu'indifférence.

Chez Bureau en gros, des portes doubles s'ouvrent sur une largeur excessive et un puissant ventilateur muni d'une chaufferette chasse l'air dehors...

Imaginez, si on s'y mettait pour économiser l'énergie: en faisant de l'éducation en ce sens, en réduisant les coûts des accessoires économiseurs d'énergie, en se dotant de véritables programmes d'économies d'énergie pour les résidences, commerces, industries et institutions, en favorisant de la recherche écoénergétique, etc. Les écologistes prétendent qu'investir dans les économies d'énergie serait «plus rentable» pour tous. Mais nous avons tellement «la maladie de la croissance»...

Pascal Grenier, écologiste
Beauport

Leçon d'économie

Les auteurs (Jacques Légaré, *Une facture pour les générations X et Y*, LE SOLEIL, 27 février 2004) étaient inquiets, à cause de la démographie, de ne pouvoir se payer les mêmes services qu'aujourd'hui. Mais aura-t-on perdu, en 2004, la capacité physique ou intellectuelle de fournir des biens et services à la population? Sûrement pas. On aura encore amélioré les moyens de production. L'industrie a pour but de fournir des produits, non des emplois, et le système financier finance cette économie où l'abondance est beaucoup plus le fait de la technologie que de l'emploi. C'est ce système-là qu'il faut corriger si on veut éviter une situation comme en Argentine.

L'argent est un signe artificiel qui doit naître au rythme de la production et disparaître au rythme de la consommation. Il doit être un instrument de service et non de commande, une simple comptabilité.

Nos ancêtres nous ont laissé un héritage, non une dette. Comptabilisé par les banquiers, cet héritage est inscrit dans la mauvaise colonne. Avec leur système, ils ont déjà inscrit à notre débit une dette fédérale de 24 milliards \$ en 1975, 200 milliards \$ en 1985 et 500 milliards \$ en 1995. Si on additionne les dettes provinciale, municipale, industrielle et individuelle, on totaliserait 2800 milliards \$, soit 15 fois plus que tout l'argent en circulation. Essayez donc de payer cela! Pourquoi ne pas redonner un peu de dignité à la personne humaine par un dividende social, un minimum garanti, dans cet économie d'abondance? Pourquoi serait-ce difficile de distribuer à la fois le pain et la liberté?

Émile Boutin
Saint-Lambert

Blair, Bush et Churchill

Les cerveaux qui rédigent les discours de George Bush sont parfois bizarrement inspirés dans leurs comparaisons. Ils voulaient certes honorer le premier ministre Tony Blair en le comparant à Winston Churchill.

De nos jours, Churchill est devenu un symbole de la résistance à l'hitlérisme. Mais les Britanniques de l'époque voyaient les choses différemment. Churchill fut de 1940 à 1945 le premier ministre conservateur d'un gouvernement de coalition comprenant plusieurs ministres travaillistes.

À l'issue des élections du printemps 1945, le Parti travailliste a augmenté ses appuis, emporté la majorité des sièges à la Chambre des communes, et formé seul le cabinet. L'électorat a donc renvoyé Churchill et son parti dans l'opposition pour six ans. Est-ce une prédiction que Bush fait pour Blair?

Pierre Croteau
Québec



La centrale de Toulmoustou produira 526 mégawatts et coûtera 800 millions \$.

Pour une zone économique forte Québec-Chaudière-Appalaches

Claude Larose

L'auteur représente la Ville de Québec au conseil d'administration de Pôle Québec-Chaudière-Appalaches

Si nous avons pu, au cours des dernières années, connaître des succès économiques réels dans les régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches avec les outils dont nous disposions, l'analyse des perspectives d'avenir exige une révision radicale de nos approches.

Nos concurrents ne sont plus seulement dans la région ni la province voisine, mais ils peuvent se situer n'importe où dans le monde. Le fabricant de moules de plastique dans la Beauve doit prévoir la montée de concurrents très

performants en Asie, par exemple.

Les contraintes de la mondialisation entraînent de nouvelles exigences pour nos entreprises. Afin de conserver leurs avantages concurrentiels, elles devront constamment innover, introduire de nouvelles technologies, mettre au point de nouveaux produits.

Comment y parvenir pour une entreprise de transformation du bois, sinon d'être en étroite relation avec les forces de recherche de Forintech et de l'Université Laval?

Quelle meilleure stratégie pour les entreprises en agroalimentaire que de s'associer avec le Centre de recherche en nutra-



Claude Larose

ceutique pour s'accaparer de grandes parts du marché de l'avenir en alimentation? Y parviendrons-nous en exigeant un mur de non-collaboration entre les régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches?

Au contraire, la croissance sera freinée dans les deux régions si nous ne mettons pas en commun nos forces respectives.

L'effort de création de nouveau savoir dans la région doit être orienté en grande partie pour soutenir les besoins précis d'innovation dans les entreprises et soutenir la création de nouvelles entreprises.

Aussi, nous créerons une zone économique respectable d'un million de personnes, zone qui aura une chance de se tailler une place dans l'économie mondialisée, qui sera capable de faire vivre un port et un aéroport et d'apparaître sur les écrans-radars des investisseurs étrangers.

Deux régions autonomes peuvent travailler ensemble pour développer une zone économique forte. Les régions de Montréal, Laval et de la Montérégie n'ont-elles pas créé, avec succès, cet outil de développement qu'est Montréal International?

Lorsqu'on se sera entendu sur l'outil à se doter, il sera aisé de lui donner le nom le plus approprié pour qu'on nous reconnaisse partout dans le monde.

Restreindre la publicité sur le junk food et l'accès aux boissons sucrées

MONTREAL (PC) — Non seulement les distributeurs de boissons gazeuses devraient sortir des écoles, mais les boissons artificiellement sucrées aussi. Et il faudrait également restreindre la publicité d'aliments *junk food* destinée aux enfants.

C'est l'appel qu'a lancé hier la Fondation des maladies du cœur, à l'occasion de son bilan annuel de la santé des Canadiens.

Ce bulletin confirme, encore une fois, que les gains en matière de santé réalisés jusqu'ici contre le tabagisme sont affectés par l'augmentation importante de l'embonpoint, voire de l'obésité. Ainsi, du début des années 70 à l'année 2001, le tabagisme a diminué de moitié chez les Canadiens, passant de 47 à 22 %.

Pendant la même période cependant, l'embonpoint a crû de 40 à 47 %, et l'obésité, de 10 à 15 %.

En conférence de presse, les spécialistes médicaux invités par la Fondation des maladies du cœur ont rappelé que l'embonpoint et l'obésité entraînent souvent du diabète et de l'hypertension, puis des problèmes cardiaques plus graves. Bien que le Canada

n'ait pas encore atteint les proportions américaines, on commence à trouver de plus en plus d'enfants et d'adolescents diabétiques, une maladie qui auparavant affectait des adultes de 40 ans et plus.

Le cardiologue Georges Honos, de l'Hôpital général juif, avance même une prédiction : « On va également voir la maladie coronarienne chez les plus jeunes », une suite logique au problème du diabète, lui-même une conséquence de l'obésité et de la sédentarité.

La Fondation a donc plaidé en faveur de mesures musclées pour contrer les mauvaises habitudes alimentaires et la sédentarité, comme le fait de sortir non seulement les boissons gazeuses des écoles, mais aussi les boissons aromatisées sucrées.

Elle demande également à l'industrie alimentaire de réduire la quantité de gras trans et saturés contenus dans les aliments qu'elle fabrique. Elle pose même un ultimatum : « Si des progrès ne sont pas réalisés dans un court délai, le gouvernement fédéral devrait envisager de légiférer afin d'appuyer ses normes nutritionnelles. »

La Fondation aimerait également

que les restaurateurs offrent plus de choix d'aliments sains, présentent des portions raisonnables – notamment dans les cinémas – et ne fassent pas payer de supplément lorsqu'un client fait remplacer les frites par une salade ou un légume.

Elle plaide aussi pour que les aliments *camelotes* – *junk food* – soient retirés des machines distributrices et des cafétérias des écoles secondaires.

Elle propose également que l'information nutritionnelle soit améliorée dans les restaurants minute, notamment le décompte calorique.

« Il va falloir une implication plus importante des pouvoirs publics », a martelé le Dr Dominique Garrel, endocrinologue au CHUM.

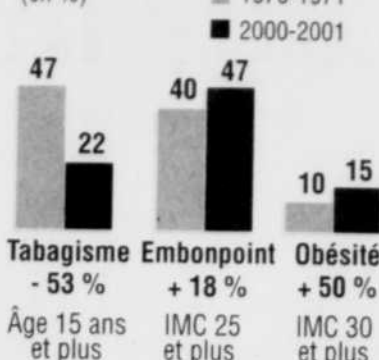
Le Dr Garrel mise beaucoup sur le dépistage et la prévention.

« On sait qu'on peut prévenir le diabète de façon abordable », en perdant quelques kilos sur une période de temps raisonnable, en faisant de l'exercice et en adoptant une hygiène de vie « faisable », dit-il. Et les bonnes habitudes acquises tôt dans la vie sont plus faciles à maintenir à l'âge adulte, rappelle-t-il.

EMBONPOINT... ET OBÉSITÉ

Le nombre croissant de personnes souffrant d'embonpoint représente une menace à la santé qui équivaut à celle que posait le tabagisme, il y a 30 ans. Selon la Fondation des maladies du cœur, près de la moitié (47 %) de la population canadienne souffre d'embonpoint ou d'obésité.

Taux chez les adultes canadiens : (en %)



Tabagisme - 53 %
Embonpoint + 18 %
Obésité + 50 %

Âge 15 ans et plus
IMC 25 et plus
IMC 30 et plus

IMC: indice de masse corporelle

Poids acceptable: IMC 18,5 à 24,9

Obésité: (IMC 30 et plus) peut augmenter de 50 % les risques de maladies du cœur ou d'accident vasculaire cérébral.

Source: Fondation des maladies du cœur INFOGRAPHIE PC - LE SOLEIL

L'une des pires menaces à la santé

MONTREAL — La Fondation des maladies du cœur affirme que l'embonpoint et l'obésité présentent maintenant l'une des pires menaces à la santé publique de l'histoire du Canada. Les données publiées hier matin par la Fondation démontrent que les gains réalisés en matière de tabagisme ont été annulés par une augmentation équivalente du surplus de poids durant la même période. On y apprend notamment que près de la moitié des Canadiens font de l'embonpoint, et que près du tiers de ceux-ci sont obèses. Or, l'obésité augmente de 50 % les risques de maladies du cœur ou d'accident vasculaire cérébral. De plus, l'excès de poids est constaté chez des sujets de plus en plus jeunes, de sorte que les spécialistes s'attendent maintenant à traiter davantage d'infarctus et d'AVC chez des patients dans la vingtaine. Plusieurs autres problèmes de santé sont associés au poids excessif, dont l'hypertension et le diabète, qui a atteint le stade épidémique. Les spécialistes demandent que soit rétabli l'exercice physique obligatoire au niveau secondaire et que les gouvernements et écoles agissent en matière d'éducation alimentaire. (PC)



PRENEZ LA NEIGE PAR SURPRISE.

2004

À LA LOCATION

PREMIÈRE MENSUALITÉ
DÉPÔT DE SÉCURITÉ

0\$

OU CRÉDIT À L'ACHAT ÉQUIVALANT À UNE MENSUALITÉ DE LOCATION**

SUR TOUS LES CAMIONS 2004 EN STOCK†

RAV4



Highlander



4Runner



Sienna



Tacoma



Tundra



Sequoia



CAMION
TOYOTA

un coup de cœur sans fin



Votre nouvelle Toyota ne part jamais sans un plein réservoir d'essence, l'assistance routière et des tapis protecteurs.

Votre concessionnaire www.toyota.ca



Programmes de location au détail et de financement à l'achat de Toyota Canada inc. Sur approbation de crédit par Toyota Services Financiers. † Offres première mensualité ou crédit à l'achat applicables sur les camions Toyota 2004 (4Runner, Highlander, RAV4, Sequoia, Sienna, Tacoma et Tundra) neufs en stock. * Première mensualité de 0 \$ sur les camions Toyota 2004 neufs en stock, pour des termes de location de 48 mois. Dans l'éventualité où un client désire avoir un terme de location moindre que 48 mois, un rabais représentant le coût d'une mensualité basée sur un terme de 48 mois, applicable au financement à l'achat des camions Toyota 2004 neufs en stock. L'immatriculation, les frais de transport, la préparation, l'enregistrement (y compris RDPRM), les frais d'administration, l'assurance et les taxes sont en sus. ** Crédit à l'achat équivalant à une mensualité de location basée sur un terme de 48 mois. Le rabais aux diplômés (jusqu'à 1 000 \$ de remise) peut différer selon le modèle. Photos à titre indicatif seulement. Les offres se terminent le 1^{er} mars 2004. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

L'EST ET LA CÔTE-NORD

EN BREF

CÔTE-NORD

Signature d'un ACCORD

■ CÔTE-NORD — Le ministre du Développement économique et régional, Michel Audet, vient de signer une entente de principe ACCORD avec la Côte-Nord. Par cette entente, le gouvernement et la Société générale de financement s'engagent à faire de la région le leader au Québec du crêneau Ingénierie des procédés industriels miniers et métallurgiques. La Côte-Nord est aussi associée à d'autres régions pour le développement des crêneaux d'excellence Ressources, sciences et technologies marines ainsi que Utilisation et transformation de la forêt boréale. La région étudiera finalement le potentiel de deux crêneaux d'avenir, soit Production, transport et entreposage d'énergie ainsi que Phytogénique et production de pommes de terre et de petits fruits nordiques. S.P.

Bernard Landry visite la région

■ Le chef du PQ, Bernard Landry, poursuit sa tournée du Québec avec une halte sur la Côte-Nord aujourd'hui. L'ancien premier ministre y rencontrera notamment les étudiants et la direction du cégep de Sept-Îles. Accompagné de la députée péquiste de Duplessis, M^{me} Lorraine Richard, M. Landry visitera le Centre de santé de la Minganie à Havre-Saint-Pierre. Après un 5 à 7 en compagnie des Cayens, M. Landry sera à Baie-Comeau en soirée. La dernière fois qu'un chef politique s'est rendu à Havre-Saint-Pierre, il s'agissait de René Lévesque qui, en 1976, était venu inaugurer la route 138. S.T.

Au tour d'Alouette d'afficher des dépassements de coûts

La moitié des entrepreneurs allèguent des problèmes reliés aux relations de travail

STÉPHANE TREMBLAY
Collaboration spéciale

■ SEPT-ÎLES — Après l'usine Gaspésia de Chandler, voilà que le plus gros chantier de construction au Québec, celui de l'aluminerie Alouette de Sept-Îles sur la Côte-Nord, connaît à son tour des dépassements de coûts. La principale raison alléguée : les problèmes liés aux relations de travail.

C'est l'Association de la construction du Québec (ACQ) qui en fait cette fois le constat, après avoir rencontré, ces jours derniers, 20 des 40 entrepreneurs présents sur ce chantier qui embauche environ 1400 ouvriers des quatre coins du Québec et du Nouveau-Brunswick. À l'automne, LE SOLEIL a largement fait écho à ce dossier, et le ministre du Travail, Michel Després, avait commandé une enquête.

L'ACQ ne peut chiffrer le dépassement de coûts pour ce chantier de 1,4 milliard \$, pas plus que la direction d'Alouette, qui n'a d'ailleurs pas voulu commenter cette information.

« Chose certaine, tous les entrepreneurs rencontrés sont unanimes : les soumissions prévues pour les travaux d'agrandissement de l'aluminerie Alouette seront toutes dépassées. Reste à voir si ces dépassements pour les entrepreneurs auront des répercussions directes sur le budget global d'Alouette. Mais il pourrait certainement y avoir un effet domino », a dit au SOLEIL le porte-parole de l'ACQ, Michel Paré.

La semaine dernière, Simard et Beaudry, l'un des principaux entrepreneurs du chantier, a remercié une centaine d'hommes alors que les travaux ne sont toujours pas complétés. « Nous avons été renvoyés parce qu'il semblerait que les sommes réservées pour le temps supplémentaire pour notre compagnie seraient largement dépassées. Alouette a décidé que c'était assez pour cet hiver », a dit un travailleur de Simard et Beaudry.

Au plus fort des travaux, à l'automne, on comptait 1600 personnes sur ce chantier.

PRESSIONS DU SYNDICAT

Le directeur des services professionnels de la CSD Construction, Jean-Michel Audet, croit que les dépassements de coûts chez Alouette sont inévitables. « Il y aurait eu des erreurs de gestion et de planification. Il faut être compétent et très rigoureux sur un gros chantier de construction. Il ne faut surtout pas que le syndicat dirige à la place de l'employeur », a dit M. Audet.

Un entrepreneur rencontré par l'ACQ a dit au SOLEIL, en réclamant l'anonymat par peur de représailles, qu'il avait bien hâte de plier bagage. « J'ai défoncé mon budget de 300 000 \$ et mon contrat n'est pas encore terminé. Je vais manger mes bas sur la Côte-Nord. J'ai reçu des menaces de quelques gros bras de la FTQ, qui disaient que je pourrais perdre mon contrat si j'engageais des travailleurs d'une autre unité que la FTQ. »

L'ACQ, qui représente plus de 15 000 entrepreneurs au Québec, dit avoir reçu des confidences d'entrepreneurs à l'effet qu'ils ne peuvent pas faire travailler leur main-d'œuvre dans les proportions prévues à la convention collective.

« Les employeurs ne peuvent choisir qui ils veulent engager, et sont incapables de congédier qui ils veulent. Ils sont victimes de lourdes pressions de la part du syndicat. Les pratiques d'embauche sur le chantier d'Alouette sont abusives », affirme M. Paré.

L'ACQ soutient que ces conflits inter-syndicaux entraînent des problèmes de productivité sur ce vaste chantier qui doit permettre à Alouette une production annuelle de 550 000 tonnes, soit le double de maintenant.

« Je croyais que l'industrie de la construction avait évolué et que de telles disputes étaient du passé. C'est absurde qu'il y ait encore des chicanes entre des travailleurs de la même allé-

geance syndicale, ce qui a pour conséquence de retarder les travaux », déplore M. Audet.

L'an dernier, la Sûreté du Québec a dû intervenir à quelques reprises pour des incidents survenus sur le chantier. La police s'est heurtée à loi du silence.

L'entreprise Simard et Beaudry a mis à pied une centaine de travailleurs la semaine dernière

En septembre, alors que LE SOLEIL faisait écho aux tensions sur le chantier, la vice-présidente aux affaires corporatives chez Alouette, Lina Bérubé, avait signé une lettre dans notre quotidien. Elle écrivait notamment que « les objectifs sont clairs : réaliser la construction de la plus grande aluminerie des Amériques en respectant les budgets et les échéanciers. Alouette, ses partenaires et ses collaborateurs sont confiants d'être à la hauteur de la situation et en mesure de relever le défi. Tout est mis en œuvre à Sept-Îles pour atteindre ces objectifs ».

Une fois agrandie, l'usine ajoutera 340 emplois aux 560 actuels.

Quant au chantier de la Gaspésia, à Chandler en Gaspésie, il est fermé depuis plus d'une semaine en raison d'un dépassement de coûts qui avoisine 200 millions \$; quelque 700 personnes y travaillaient.

GASPÉSIE-LES ÎLES

De grands défis en santé attendent Pierre Michaud

NAOMIE BRIAND

Collaboration spéciale

GASPÉ — De retour dans sa région natale, Pierre Michaud a beaucoup de pain sur la planche à titre de nouveau président-directeur général de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, qui remplace depuis quelques jours ce qui était connu comme la Régie régionale de la santé.

M. Michaud est entré en fonction il y a un peu plus d'une semaine, devenant le troisième directeur de l'instance régionale en moins de deux ans. Originaire de Chandler, il a été pendant 25 ans haut fonctionnaire à Québec, notamment sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux et aussi à l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

Son premier mandat sera le même que celui de tous ses homologues de la province : mettre en place les réseaux locaux. En somme, orchestrer la fusion des hôpitaux, des CLSC et des centres d'hébergement publics. Sa proposition régionale doit être remise au ministère au plus tard fin avril.

« Au préalable, il nous faut consulter la population et les instances concernées. Il faut cependant préciser que dans la région, les choses sont bien avancées. Déjà à Chandler, aux Îles et à Sainte-Anne-des-Monts, le regroupement des services est en place », explique-t-il.

Selon la vision du ministère, il faut rapprocher les services de la population et faciliter l'accompagnement des malades dans le réseau, ce qui peut parfois s'avérer complexe. « On veut éviter que la personne ait à faire toutes les démarches seule. Le problème,

c'est que le réseau et le patient ont trop souvent fait chacun de leur côté. Il faut maintenant apprendre à faire ensemble. » Le fait que le ministre Philippe Couillard soit issu du monde de la santé augure bien pour M. Michaud. « Il touche aux bonnes affaires. »

Le nouveau pdg se fait rassurant : aucune coupure de poste n'est prévue dans les établissements de santé, ou même à la défunte Régie. « Le ministre l'a dit, il ne s'agit pas d'une démarche de rationalisation, parce que le réseau souffre déjà d'une pénurie. »

M. Michaud consent que le recrutement d'effectifs médicaux peut être amélioré, même si la Gaspésie compte 2,49 médecins pour 1000 habitants,

par rapport à une moyenne provinciale de 2,02 médecins pour 1000.

« Il faut continuer les démarches pour attirer de nouveaux médecins, mais il faut aussi retenir ceux qui sont installés ici. La Gaspésie est une très belle région, est-ce que qu'on utilise assez son pouvoir d'attraction? Je suis convaincu que non. »

La région connaît de grandes disparités sur le plan de la rétention des effectifs médicaux. Aux Îles, 95 % du plan d'effectif médical est rempli, alors qu'à Gaspé, il ne serait que de 70 %. La situation serait d'autant plus critique en Haute-Gaspésie ou à Bonaventure, où les postes ne seraient comblés qu'à moitié.



Pierre Michaud est de retour dans sa région natale.

Pohénégamook ça s'dit pas, ça s'vit!

4 SAISONS

Profitez de notre formule de vacances tout inclus pour la St-Valentin et la relâche scolaire

Forfaits disponibles 4 saisons pour les groupes

- Forfaits Affaires
- Forfaits Clubs sociaux/Associations/Regroupements
- Forfait scolaire

Pour information, contactez notre service de réservation.

Forfaits hors saisons pour la clientèle individuelle

En vigueur en tout temps du 4 janvier au 28 mars 2004 (sauf relâche scolaire et St-Valentin)

Forfait Plein Air

Hébergement deux nuits, cinq repas

149\$ pers./occ. double + tx

169\$ pers./occ. simple + tx

Forfait Famille

Hébergement deux nuits dans une maisonnette avec cuisinette, literie et serviettes fournies

289\$ 2 adultes/2 enfants + tx

44\$ enfant supplémentaire

Ces deux forfaits incluent :

- Activités autonomes
- Équipements de plein air (selon la saison)
- Accès au Centre de santé en soirée (piscine, saunas, bain tourbillon)

Forfait Détente

Forfait deux soins (valeur 60\$)

209\$ pers./occ. double + tx

229\$ pers./occ. simple + tx

Forfait Relaxation

Forfait quatre soins (valeur 157\$)

306\$ pers./occ. double + tx

326\$ pers./occ. simple + tx

Ces deux forfaits incluent :

- Hébergement deux nuits
- Cinq repas
- Activités autonomes
- Équipements de plein air (selon la saison)
- Accès au Centre de santé en soirée (piscine, saunas, bain tourbillon)

Forfait Motoneige

60\$ pers./occ. double + tx

70\$ pers./occ. simple + tx

Incluant :

- Hébergement une nuit
- Un souper et un déjeuner
- Accès au Centre de santé en soirée (piscine, saunas, bain tourbillon)

Activités hivernales organisées par Ville de Pohénégamook

Le Festival de cerfs-volants 17 et 18 janvier 2004

La Volée de Montgolfières 28 et 29 février 2004



Pohénégamook

SANTÉ PLEIN AIR

1 800 463-1364

www.pohenegamook.com

À 2 heures de Québec
Bas-Saint-Laurent

▲ MITSUBISHI ▲ MITSUBISHI ▲ MITSUBISHI ▲ MITSUBISHI ▲

"L'événement donnez moins, recevez plus"

0 paiement
0 comptant

jusqu'en
avril 2004



LANCER
ES 2004

www.quebecmitsubishi.com



GALANT

2004 à partir de :

23,498\$*



ENDERAVOR

2004 à partir de :

33,998\$*



sportback

2004 à partir de :

20,998\$*

Basé sur une location de 48 mois avec services financiers Primus. Sujet à l'approbation de crédit. Un dépôt de sécurité de 300\$ est exigé à la livraison. Cette offre est aussi disponible sur d'autres modèles.

QUÉBEC
MITSUBISHI

1000, boul. Pierre-Bertrand sud,
Vanier, ☎ 682-2226
☎ 1-866-50MITSU

MITSUBISHI
MOTORS
réveillez vos sens

▲ MITSUBISHI ▲ MITSUBISHI ▲ MITSUBISHI ▲ MITSUBISHI ▲

CHRYSLER



vous choisissez le véhicule



Chrysler Intrepid ES 2004

Chrysler PT Cruiser 2003

Berline Chrysler Sebring 2004

vous choisissez l'offre

Vos concessionnaires Chrysler, Jeep^{MD} et Dodge vous font économiser* l'équivalent de la TPS et la TVQ à l'achat sur les modèles Chrysler les plus populaires.

Chrysler Intrepid ES 2004

LOUEZ À

298\$^s
PAR MOIS.
Location
de 48 mois.

Comptant initial de 4088\$
ou échange équivalent.
Transport et taxe sur le climatiseur inclus.
Option 0\$ comptant également disponible.
Aucun dépôt de sécurité

• Moteur 6 cylindres de 232 chevaux • Transmission automatique à 4 vitesses
• Climatiseur • Toit ouvrant électrique • Rétroviseurs extérieurs à commande électrique
• Vitres, portes électriques et téléverrouillage • Roues de 16 pouces en aluminium
• Lecteur de CD • Régulateur de vitesse • PLEIN D'ESSENCE GRATUIT** • Et plus!

Chrysler PT Cruiser 2003



• Moteur 4 cylindres de 150 chevaux
• Transmission automatique à 4 vitesses
• Climatiseur
• Glaces à écran solaire, teinte foncée
• Rétroviseurs extérieurs à commande électrique
• Vitres, portes électriques et téléverrouillage
• Lecteur de CD
• Régulateur de vitesse
• Roues de 16 po en aluminium
• PLEIN D'ESSENCE GRATUIT**
• Et plus!

Berline Chrysler Sebring 2004

LOUEZ À

288\$^s
PAR MOIS.
Location
de 48 mois.

Comptant initial de 3088\$
ou échange équivalent.
Transport et taxe sur le climatiseur inclus.
Option 0\$ comptant également disponible.
Aucun dépôt de sécurité

• Moteur 4 cylindres de 150 chevaux • Transmission automatique à 4 vitesses
• Climatiseur • Rétroviseurs extérieurs à commande électrique
• Vitres, portes électriques et téléverrouillage • Lecteur de CD
• Régulateur de vitesse • PLEIN D'ESSENCE GRATUIT** • Et plus!

OU



OU



LA MEILLEURE PROTECTION QUE NOUS AYONS JAMAIS OFFERTE SUR TOUS LES MODÈLES CHRYSLER 2003 ET 2004.
GARANTIE DE 7 ANS OU 115 000 KM SUR LE GROUPE MOTOPROPULSEUR, ET ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 HEURES SUR 24.**
GM, FORD, HONDA ET TOYOTA NE L'ONT PAS.



FINANCEMENT OFFERT PAR
SERVICES FINANCIERS
CHRYSLER CANADA

VISITEZ CHRYSLER.CA POUR CONNAÎTRE L'EMPLACEMENT DU CONCESSIONNAIRE CHRYSLER • JEEP^{MD} • DODGE LE PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS.

* Les taxes sont payables par le consommateur sur le prix total à l'achat avant l'application du rabais. Le rabais correspond au montant des taxes payées sur le prix total du véhicule, avant tout crédit pour échange, et ne s'applique pas aux montants payés pour le transport, l'immatriculation, l'assurance, les droits sur les pneus neufs, les accessoires installés par le concessionnaire, les frais d'administration des concessionnaires et les autres taxes applicables. Le rabais ne s'applique pas aux options de financement à l'achat ou à la location.
* Tarifs mensuels pour 48 mois établis pour la berline Chrysler Sebring 2004 avec l'ensemble 24H et la Chrysler Intrepid ES 2004 avec l'ensemble 27L + DWA. Le dépôt de sécurité est de 0 \$ pour une période de temps limitée seulement et peut changer sans préavis. Premier versement exigé à la livraison. Location pour usage personnel seulement. Aucun rachat requis. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 81 600 km au taux de 15 ¢ le kilomètre. Sous réserve de l'approbation de Services Financiers Chrysler Canada. Services Financiers Chrysler Canada est un membre du groupe de Services DaimlerChrysler Canada. * Ces offres d'une durée limitée sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre, à l'exception de la remise aux diplômés et du programme d'aide aux handicapés physiques, et s'appliquent à la livraison au détail des modèles sélectionnés. Les offres peuvent changer sans préavis. Le concessionnaire peut devoir commander (2004) ou échanger un véhicule. Transport et taxe sur le climatiseur (inclus à la location), immatriculation, assurance, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre, taxes et frais d'administration des concessionnaires en sus. Photos à titre indicatif seulement. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. La Garantie à l'achat ou à la location d'un véhicule 2003 ou 2004 neuf. TM Le Véhicule Experience Study 2003 de Strategic Vision est une enquête faite auprès de 31 806 acheteurs d'un nouveau véhicule, parmi plus de 200 modèles, pendant les mois d'octobre et de novembre, aux États-Unis, à la suite des 90 premiers jours suivant l'achat. ** Tous les modèles Chrysler, Jeep et Dodge 2003 et 2004 sont couverts par la meilleure protection que nous ayons jamais offerte : une garantie de 7 ans ou 115 000 km sur le groupe motopropulseur*, et une assistance routière 24 heures sur 24*, selon la première éventualité. La garantie de base est de 3 ans ou 60 000 km*. La protection de la carrosserie contre la corrosion est de 3 ans. * Selon la première éventualité. • Certaines conditions ainsi qu'une franchise peuvent s'appliquer. Cette offre ne s'applique pas à certains véhicules vendus à des fins commerciales ou aux modèles SRT-10. Renseignez-vous auprès de votre concessionnaire. † Remise aux diplômés de 500 \$ à la location ou de 1 000 \$ à l'achat d'un véhicule, à l'exception de la Dodge SX 2.0 (150 \$). Cette offre exclut la Dodge Viper, la Chrysler Crossfire, la Dodge Sprinter et tous les modèles Dodge SRT. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. MD Jeep est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada Inc., une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation.
Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Jeep^{MD} • Dodge du Québec

